



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

Vol. 14 - No 2

Octobre 1987

SOMMAIRE

François Thibault, mon ancêtre (troisième partie) (Mario Thibault).....	43
Appel aux nouveaux membres.....	58
Premier mariage d'un blanc avec une autochtone en Nouvelle-France (Honorius Provost).....	59
Chalifou, Chalifoux, Chalifour: signification (André Beauchesne).....	61
Pierre Amand ou Pierre Limoges? (Marguerite Brais-Limoges et (Suzanne Limoges).....	62
Lucien Bouchard (1824-1898), cultivateur, navigateur, commerçant et maire (Gabriel Bouchard).....	65
Regard sur les revues (Lucien Laurin).....	70
Rassemblement des Tremblay.....	71
Service d'entraide (André Beauchesne).....	72
Courrier de la bibliothèque (René Doucet) - Décès.....	74
Généatique - Le programme Regard (Guy Fréchet).....	76
Statistiques sur les membres de SGQ (Guy Fréchet).....	77
Les Francos de Watertown (N.Y.) (Denis Racine).....	78
Cahiers spéciaux toujours disponibles.....	79
Nouveaux membres, changements d'adresse (Guy Lacroix).....	80
Invitation, bibliothèque.....	80

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche.

Siège social- Salle 1246, Pavillon Casault, 1210 avenue du Séminaire
Cité universitaire, Sainte-Foy. Tél:(418) 651-9127

Adresse postale- C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec) G1V 4A8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXECUTIF 1987-1988

Présidente: Diane Duval
Vice-Président: Guy W. Richard
Secrétaire: Georges Crête
Trésorier: Guy Lacroix

CONSEILLERS

Jean-Paul Thériault: Accueil
D.-Renaud Brochu: Archives
René Doucet: Documentation
Julien Dubé: Systèmes d'information
André Beauchesne: Recherche

CONSEILLER JURIDIQUE

Serge Bouchard

GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

	Présidence
René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand	1964-1966
Jean-Yves Godreau	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G. Robert Tessier	1969-1971
Roland J. Auger	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D. Renaud Brochu	1982-1984
Jacqueline F.-Asselin	1984-1987

* décédé

COMITES DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre	Jacques Saintonge
Publications	Roland Grenier
Bibliothèque	René Doucet
Généatique	Guy Fréchet
Service de recherche	Sylvie Tremblay

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié dix fois par année.

Abonnement 20,00\$ par année

Prix à l'unité 2,00\$

Frais de poste au Canada: 5%

(minimum 0,75 \$)

autres pays: 15%

Les textes publiés dans L'Ancêtre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0316-0513

Courrier de deuxième classe

Enregistrement no 5716

Imprimé par le Conseil des loisirs-région de Québec

COMITE DE L'ANCÊTRE

Directeur Jacques Saintonge

Secrétaire Raymond Deraspe

Autres membres

René Bureau, André Breton

Lucien Laurin, Andrée Lemay-Doucet,

Henri-P. Tardif.

Collaborateurs

Raymond Gariépy, Michel Langlois,

Kathleen Mennie-de Varennes,

Gérard E. Provencher.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre individuel 20\$ par an

Membre conjoint 8\$ par an

* Membre à vie 250\$

* Ces membres reçoivent L'Ancêtre

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

FRANCOIS THIBAULT, MON ANCETRE

(TROISIEME PARTIE)

par Mario Thibault c.a. *

Ce troisième article sera consacré principalement à Pierre THIBAULT, troisième génération de ma lignée en Nouvelle-France descendant de Jean-François THIBAULT (deuxième génération) et de François THIBAULT (génération souche).

Cependant, comme la généalogie est une science exigeant de la précision, j'aimerais compléter mes deux premiers articles par l'ajout d'actes notariés qui n'ont été portés à ma connaissance que très récemment.

Chapitre III- François Thibault, Elisabeth Lefebvre et leurs enfants (informations supplémentaires)

Deuxième concession de François Thibault à Cap-Saint-Ignace

Dans mon deuxième article, j'avais mentionné que l'acte de concession de cette terre était introuvable. J'ai finalement retrouvé cet acte de concession qui faisait partie de l'inventaire d'une collection. Ainsi c'est bien le 02-10-1697 que François THIBAULT reçoit sa deuxième concession à Cap-Saint-Ignace. Voici quelques extraits de cet acte passé devant le notaire RAGEOT:

"A savoir, une concession en la ditte seigneurie de Vincelotte contenant vingt arpents de terre complanté en haut bois et trois arpents de front devant le fleuve St-Laurent et de quarente arpents de profondeur. Borné d'un côté à Baptiste Malboeuf et l'autre bout la ligne de la route qui sépare la ditte profondeur d'avec les autres terres de la ditte seigneurie".

"Le dit preneur est tenu et obligé de payer la somme de six livres et trois chapons vifs de rente seigneuriale et un sol de cens pour toute la ditte concession".

Comme nous le savons, le 07-07-1711 François THIBAULT vendra cette concession pour la somme de 150 livres à Ignace BOUCHARD.

Explications du testament de François Thibault et d'Elisabeth Lefebvre

J'ai retracé deux autres actes notariés concernant le testament de François THIBAULT. Ainsi nous avons vu, dans le premier article, que Louis THIBAULT hérita, par acte de donation passé le 29-03-1716, de la terre ancestrale de Cap Saint-Ignace.

Les deux présents actes notariés, qui sont datés du 23-06-1716, nous donnent des explications supplémentaires du testament de François THIBAULT.

* Les deux premières parties ont été publiées dans L'Ancêtre en octobre et novembre 1985 (Volume 12, nos 2 et 3).

Voici quelques extraits du premier acte notarié passé devant le notaire MICHON:

"François Thibault habitant du cap st-ignace demande en requête aux fins qu'il soit procédé à l'élection d'un tuteur à Louis Thibault son fils âgé de vingt ans".

"Pour cette effet, a été fait approcher par devant le dit notaire, les Sieurs Claude Guimont capitaine de milice du dit lieu et Eustache Fortin lieutenant de milice de la seigneurie de la rivière du sud, et aussi des Sieurs Charles et Philippe Bernier, Augustin Gravelle, Nicolas Fournier gendre du dit Thibault et Jean Gaudreau tous habitants du dit lieu".

"Lesquels ont fait choix de la personne de Nicolas Fournier, lequel à l'instant est comparu et a accepté la dite charge, promettant à son âme et conscience de s'acquiter de la dite charge".

Louis qui était né le 18-12-1695 n'avait donc pas la majorité requise de 21 ans pour hériter des biens de son père. Pour pallier à cette irrégularité, on nomma Nicolas FOURNIER tuteur de Louis THIBAUT. Voici quelques extraits du deuxième acte passé la même journée devant le même notaire:

"Fut présent en leur personne François Thibault et Elizabet Agnese Lefevre...ont reconnu et confessé par ses présentes avoir approuvé à gré et ratifié l'acte de donation par eux fait à Louis Thibault leur fils passé devant le notaire soussigné en date du vingt neuf mars g b c seize à l'exception des articles suivants, lesquels n'ont pas été expliqués selon l'intention des dits donateurs.

Lesquels sont premièrement que les dits donateurs se réserve et veuille que la vache que le dit Thibault acceptant doit nourrir au profit des donateurs, doit être l'une des quatres porté en le dit acte. Et en outre que au cas de mort d'y celle, le dit Thibault acceptant doit toujours la remplacer à ses frais.

Et aussi que le lard qu'il doit donner sera sallé et bien conditionné. Et en outre au cas que les dits donateurs soit séparer de leurs dits enfants, qu'il leur sera libre de prendre pour leur service une marmite et la moitié de la vaisselle et ses fers à fasquer.

Et le présent acte accepté par Nicolas Fournier, tuteur du dit Louis Thibault par acte passé devant le dit notaire et en vertu de l'ordonnance de Monsieur le lieutenant particulier au siège ordinaire de la prévosté et amirauté de Québec en date de ce jour".

A première vue, les nouvelles exigences du testament n'apparaissent pas énormes. Cependant, j'imagine qu'à cette époque le fait de spécifier que le lard doit être bien salé avait son importance.

Chapitre IV- Jean-François Thibault, Angélique Proulx et leurs enfants (informations supplémentaires)

Inventaire des biens de Jean-François et d'Angélique

Le 16 juillet 1753, Jean-François THIBAUT et Angélique PROULX dressent un inventaire de leurs biens devant le notaire Noël DUPONT. Cet acte volumineux nous

donne un vaste aperçu des objets utilisés par nos ancêtres à cette époque. Cet inventaire a été fait à la requête de Louis THIBAULT, héritier et donataire de ses parents en présence de ses frères (Jean-François, Joseph-François, Pierre, Jacques et Charles), de ses 5 soeurs (Marie-Elizabeth, Marguerite, Félicité, Scolastique et Angélique), et de sa belle-soeur Clothilde PELTIER, veuve de Joseph THIBAULT.

Voici de larges extraits de cet acte notarié:

"A été fait bon et loyal inventaire et description de tous et chacun des biens meubles, ustensiles, titres papiers enseignements et autres choses délaissées et abandonnées par le dit Jean Thibault et la dite Angélique Prou, trouvée et étant en la maison où le dit Louis Thibault est demeurant avec ses dits père et mère".

Les dits biens meubles, prisés et estimés par le sieur Joseph Couillard des Ecores seigneur de l'Islet St-Jean et par le sieur François Chalifour demeurant en la dite seigneurie de l'Islet St-Jean choisie par les parties pour arbitre".

"Premièrement: une pelle à feux à 40 sols (1), une grande marmite viciée à un écu (2), une autre dite à 4 livres (3) 10 sols, un grand chaudron à 8 francs vicié, un gris à 40 sols, une tille à 4 livres 10 sols, une grosse hache à 1 écu, une petite hache à 1 écu, une autre dite viciée à 30 sols, une pioche à 1 écu, une autre dite viciée à 25 sols, une sciote montée à 20 sols, un asseau (marteau) à 25 sols, une tarière lasseret à 20 sols, deux tarières petits à 10 sols pièce, une ptaine (?) à 40 sols, une méchante hache à 20 sols, une broche à rotir à 40 sols, un fer à flasquer (?) à 35 sols, une grande fourchette de fer et un fer chaud à 10 sols, une méchante faux à 30 sols, une méchante ferrée (?) à 50 sols, un fusil à 20 francs, une méchante paire de garde à 15 sols, un croq (crochet) à 2 livres, un panneau garni à 100 sols, un baril à 20 sols, une vieille poisle à 15 sols, un vent à vanner à 1 écu, un vieux coutoir (couteau) de fer blanc à 5 sols, un petit miroir à 2 livres, une vieille plasque de fer avec 3 feuilles de tolle et son cintre et sa porte à 17 livres 15 sols, une écuelle d'étain à 30 sols, un ro (?) à étoffe avec de méchantes lames et ses poulies à 40 sols, deux bouteilles de ver à 10 sols pièce, une vieille barrique à 2 livres, huit assiettes de terre à 20 sols, un petit bassin de terre à 12 sols, six livres d'étain à 30 sols la livre, un bassin de terre à 12 sols, deux vieilles frette de fer (cercle de métal) à 20 sols, cinq terrines (plat en terre) à 8 sols pièce, une moyenne cuve à 30 sols, un vieux saloir à 10 sols, onze horagans (vase de terre) à 22 sols, deux chaînes de treisne à 30 sols pièce, une paire de tenaille (pince) à 30 sols, une cruche de terre à 20 sols, une petite dite à 10 sols, trois fauçilles à 15 sols pièce, deux gobelets d'étain à 10 sols, une petite vrille à 5 sols, une vieille cariole lissée à 10 livres, un anneau et une tasse de fer blanc à 17 sols, un rouette (rouet) garni à 8 francs, une table à 40 sols, une chaisse à 15 sols, un vieux mouton entier à 6 livres, cinq mères moutonnes à 5 livres pièce, quatre agniaux à 4 francs pièce, une vache brune deux ans à 50 francs, un lord caille (?) d'un an à 18 francs, une dite brune au même prix, un veau de l'année à 6 francs, un cochon malle hiverné à 11 francs, item trois dits à 10 livres, item trois petits cochons de l'année un à 1 écu et les deux autres à 40 sols pièce, un poulin de 2 mois ou environ à 10 livres. Et attendu qu'il ne se trouve plus rien à estimer, nous avons mentionné les terres".

"Secondement des terres: il est trouvé une concession de quatre arpents de front sur quarente deux arpents de profondeur sisse et située en la seigneu-

rie de l'islet st-jean prenant en devanture au fleuve st-laurent et par derrière au bout de la susdite profondeur sur laquelle dite concession, il se trouve de terre en valeur de six arpents ou environ. Il est trouvé aussi une maison de pièce sur pièce de 30 pieds de long sur 21 pieds de large sise sur la dite concession couverte de planches de travers en partie et l'autre debout avec deux cheminés de pierre et ses planchés de haut et de bas de madriers et ses portes et fenêtres garnies.

Une grange d'assemblage de 50 pieds de long sur 20 pieds de large, couverte en paille et rendosé de planches et d'une battrie. Une étable de pièce sur pièce de 22 pieds de long sur 20 pieds de large couverte de paille".

"Troisièmement des dettes actives: il est due au sieur Jean-Baptiste Parisy marchand, la somme de 10 écus".

"Quatrièmement des papiers: un contrat de concession fait par Joseph Couillard à Jean Thibault père du 26 janvier 1745, passé devant Me Rousselot notaire à la pointe à la caille".

Voici quelques constatations faites à partir de cet acte notarié:

- 1- la valeur totale estimée des biens meubles de Jean-François THIBAUT se chiffre à 335 francs et 7 sols;
- 2- son troupeau se compose en 1753 de 6 moutons, 4 agneaux, une vache, 2 "lord caille" (?), un veau, 4 cochons mâles, 3 petits cochons et un poulain;
- 3- sa maison québécoise de pièces sur pièces mesure 30 pieds de long sur 21 de large, ce qui représente un espace assez restreint pour élever une si grande famille;
- 4- le seul acte de concession mentionné est celui du 26-01-1745, confirmant ainsi l'hypothèse qu'en 1705 Jean-François avait reçu verbalement sa concession à L'Islet.

Partage entre les héritiers de Jean-François et d'Angélique

Le lendemain de cet inventaire, soit le 17-07-1753, Jean-François et sa femme procèdent au partage de leurs biens entre les héritiers. Voici des extraits de ce contrat passé devant le notaire Noël DUPONT:

"Louis Thibault donataire de deux arpents (4) de terre sur quarante arpents de profondeur et de la moitié de tous ses biens meubles et de la charue garnie d'une part.

"A été fait par le dit notaire sousigné dix billets bien roulés et pliés et mis dans un bonnet. Et les dits billets bien brouillés ont été tirés par un jeune enfant qui s'est trouvé dans la maison de la manière qui suit, que le dit Louis Thibault prendra ses deux arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur joignant par le nord-est à Jean-François Bélanger encourageant au sud-ouest joignant les héritiers. Les héritiers prendront leur part de terre consistant à chacun deux perches (5) de terre de front sur la dite profondeur. Savoir Marie Thibault femme de François Janneau, joignant le dit Louis Thibault donataire par le sud-ouest, suit Joachim Gamache, suit Charles Thibault, suit Joseph-François Thibault, suit Michel Cloutier, suit

Pierre Thibault, suit Jacques Thibault, suit Jean-Baptiste Vaillancour, suit Ignace Bélanger, suit Clotilde Peltier pour dernière part joignant à la veuve de Julien Fortin".

"Les héritiers ... ne jouiront chacun de leur dite part de terre qu'après le décès dudit Jean Thibault et de la dite Angelique Prou".

"Le dit donataire (Louis Thibault) s'obligeant de bailler et payer aux dits père et mère donateurs la pension qui consiste en ce qui suit, savoir trente minots de blé bon et loyal, deux cochons gras, vingt quatre pots d'eau de vie ou vin au choix des dits donateurs, vingt livres de beurre bien sallé et bien conditionné, dix aulnes de toille du pays, deux paires de bas du pays à chacun des dits donateurs, deux paires de souilliers sauvage tannés à chacun, un demi aulne de mousseline ou de baptiste, deux mouchoirs de poche de coton, un carton de poivre, une demi livre de fille blanc à coudre tous les ans, un mouton de deux ans à tuer, un demi minot de selle, une poignée de morue verte ou autre poisson, et tous les articles ci dessous tous les ans, sept aulnes d'étoffe du pays, une paire de soullier français à chacun, une autre de toille blanche et ce tous les deux ans, une veste et une paire de culotte d'étoffe de France au dit donateur et un jupon d'étoffe de France soit calmande ou coton pour la dite donnatrice avec un mantelet propre, un chapeau pour le dit donateur et ce dès cette automne prochaine, et une autre veste et une paire de culotte aussi d'étoffe de France dans 4 ans, une fourolle pour le dit donateur et un mantelet propre pour la dite donnatrice tous les 3 ans".

"Sera obligé le dit donataire de bucher 20 cordes de bois tel qu'il se trouve sur la dite terre et de l'amener à la porte des dits donateurs, de porter leurs dits grains moudre au moulin et d'en rapporter la farine dans le grenier des dits donateurs".

"Le dit donataire sera obligé de livrer une vache aux dits donateurs et de la nourrir hiver et été et de la mener tous les jours à la porte des dits donateurs soir et matin".

"Et après le décès du premier mourant la pension diminuera de moitié, excepté le bois, et après le décès du dernier mourant des dits donateurs, tous qui se trouvera de biens meubles appartenant aux dits donateurs demeurera en propre au dit donataire".

"Le dit Jean-François Thibault n'ayant partagé que dans les biens meubles avec ses dits frères et soeurs, attendu qu'il a reçu en avancement d'hoirie quatre arpents de terre de front sur deux arpents de haut sur la concession de ses dits père et mère. De laquelle dite part de terre, il se tient pour contant et satisfait ne prétendant plus rien dans les biens fonds de la sucession de ses dits père et mère".

Cet acte reconferme les droits de Louis Thibault sur la terre ancestrale de L'Islet, remplaçant ainsi le premier acte de donation de ses parents daté du 20-07-1745.

En résumé, Louis recevra au décès de ses parents tous les biens meubles leur appartenant au moment de leur décès, et la moitié de la concession incluant la maison, la grange et l'étable de ses parents. Les autres héritiers ne se partageront l'autre moitié de la concession qu'après le décès de Jean-François et d'Angélique.

Voici d'ailleurs une illustration de ce partage de la terre ancestrale de Jean-François THIBAUT (non reproduite à l'échelle):

	Quatre arpents de front sur deux arpents de profondeur Jean-François Thibault (fils)										
Jean-François Bélanger 42 arpents	Deux perches à chaque héritier										Veuve de Julien Fortin
	Deux arpents de front sur quarante de profondeur à Louis Thibault										
Fleuve Saint-Laurent											
	Marie Thibault	Joachim Gamache	Charles Thibault	Joseph-François Thibault	Michel Cloutier	Pierre Thibault	Jacques Thibault	Jean-Baptiste Vaillancourt	Ignace Bélanger	Clotilde Peltier	

Chapitre V- Pierre Thibault, Marie-Rose Peltier et leurs enfants

(Troisième génération)

Pierre THIBAUT est né le 26 janvier 1720 à L'Islet. Il est le dixième enfant à naître dans sa famille et le troisième garçon vivant. A l'âge de 23 ans, il s'unit à Marie-Rose PELTIER, une petite fille de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Voici des extraits de leur acte de mariage passé le 24-11-1743 devant le notaire Joseph DIONNE:

"Furent présent en leur personne le sieur Jean-François Thibault habitant demeurant en la paroisse de bonsecours et angelique Prou sa femme stipulant pour leur fils Pierre Thibault d'une part, et le sieur Jean-Baptiste Peltier habitant demeurant en la paroisse de St-Roch et Angelique Marguerite Ouellet sa femme stipulant aussi pour leur fille Marie Rose Peltier"

"Le dit futur époux a doué et doue la dite future épouse de la somme de trois cents livres suivant la dite coutume de Paris, et le préciput sera égal et réciproquement de la somme de cent cinquante livres".

"Et en faveur duquel mariage le dit sieur et dame Thibault ont baillé et donné à leur fils Pierre Thibault, la somme de cinquante livre en argent qui entre en la dite communauté".

"Et en faveur dudit mariage, le dit sieur et dame Peltier ont baillé et donné à leur fille Marie-Rose Peltier, son habit de nopce, une vache, deux moutons, un cochon et le tout entrera aussi en la dite communauté".

L'acte fut signé en outre par Jean-Baptiste PELTIER, père de Marie-Rose. Le lendemain, soit le 25 novembre, le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies en présence de leurs parents, de Jean-François, Jacques, Louis et Joseph-François THIBAULT, frères de Pierre, et de Joseph PELTIER, oncle de Marie-Rose, de Jean-Baptiste PARISY, ami de Jean-François THIBAULT et du prêtre missionnaire DUCHOUQUET. Il est à noter que Joseph-François THIBAULT, frère de Pierre, avait épousé le 05-11-1742 à Saint-Roch Clotilde PELTIER, soeur de Marie-Rose.

Concession d'une terre à Pierre Thibault dans la paroisse de L'Islet

Le 26 janvier 1745 Pierre THIBAULT reçoit une concession de Joseph COUILLARD, seigneur de l'Islet Saint-Jean, dans le second rang de la seigneurie.

Voici quelques extraits de cet acte de concession passé devant le notaire Pierre ROUSSELOT:

"à savoir une terre et concession de huit arpents de front sur quarente arpents de profondeur, sise et située dans la seconde concession prenant la devanture au bout des premières concessions, borné au sud-ouest à Jean-François Thibault son frère et d'autre coté au nord-est à Joseph-François Thibault aussi son frère".

"Le dit Pierre Thibault payera par chacun an au jour et feste de la st-martin onze novembre à mon sieur Joseph Couillard et à ses sucesseurs ou représentant en la maison seigneuriale quinze sols d'argent de France, et un chapon vif et à défaut dudit chapon quinze sols au choix du seigneur par chacun arpent de front de rente seigneuriale, et huit sols de cens pour toute la concession".

Cet acte confirme l'établissement de Pierre THIBAULT et de Marie-Rose PELTIER à l'Islet Saint-Jean peu après leur mariage. En fait, cette concession de 8 arpents de front était une des plus grandes terres à être concédées dans cette paroisse. Pierre THIBAULT était donc très ambitieux pour sa future famille.

Enfants de Pierre Thibault et Marie-Rose Peltier

Seulement trois enfants naîtront de cette union trop brève; les deux garçons Pierre et Vincent continueront la lignée de leur père.

1- PIERRE

- naissance et baptême: date inconnue
- mariage: 18-08-1783 à Claire BELANGER, L'Islet. Leur contrat de mariage fut passé le 11-08-1783 devant le notaire SAINT-AUBIN. Ce couple aura au moins un garçon nommé Pierre qui se mariera à L'Islet le 11-08-1807 à Ursule KIROUAC; leurs enfants continueront ainsi la lignée des THIBAULT dans cette région.

2- VINCENT

- naissance: 28-05-1750 à L'Islet
- baptême: 28-05-1750 à L'Islet. Le parrain a été Jean-François BELANGER et la marraine Angélique PROULX, sa grand-mère.
- mariage: 24-10-1774 à Elizabeth Ursule CARON, à L'Islet. Ce couple qui demeurera à L'Islet constitue la quatrième génération de ma lignée au Canada. Une étude plus élaborée leur sera consacrée ultérieurement.

3- MARIE-ROSE

- naissance: 25-02-1753 à L'Islet
- baptême: 25-02-1753 à L'Islet. Le parrain a été Jean-Baptiste CARON et la marraine Marie-Claire PIERRE-JEAN.
- mariage: 11-06-1770 à Bonaventure BELANGER, L'Islet. Leur contrat de mariage est daté du 27-05-1770 devant le notaire Noël DUPONT.

Succession du père de Marie-Rose Peltier

Le 18 août 1754 Marie-Rose PELTIER vend les droits de succession de son père à Jacques SENECHAL.

Voici des extraits de cet acte notarié passé devant le notaire Joseph DIONNE:

"Furent présent en leur personne le sieur Pierre Thibault habitant, demeurant en la paroisse de Bonsecours et Marie-Rosalie Peltier ... lesquels ont aujourd'hui volontairement reconnus et confessé avoir vendu, cédé, quitté, délaissé et transportés par ses présentes dès maintenant ... au dit sieur Jacques Senechal leur beau-frère habitant demeurant en la paroisse de St-Roch".

"Savoir toutes les prétentions que pourrait avoir la dite venderesse dans la succession du sieur Jean Peltier et de Marguerite Ouellet ses pères et mères, tant du mobilier que de tous les immobiliers, le tout sise et situé en la dite paroisse de St-Roch".

"pour et moyennant le prix et somme de trois cents livres dont les dits vendeurs ont déclaré avoir dès ci-devant reçu, et dont quittance".

Rachat par Pierre Thibault de quelques portions de la terre ancestrale de son père

En résumé Pierre THIBAULT possédait suite au partage des biens de ses parents fait le 17-07-1753 deux terrains, soit une concession de 8 arpents dans le second rang

de la seigneurie et une portion de terre de 2 perches provenant du partage de la concession de son père et de sa mère.

Cependant avant son décès, il racheta la portion de terre qu'avaient également reçue Joseph-François et Charles THIBAULT, ses deux frères. Pierre THIBAULT possédait donc avant son décès 6 perches de terre provenant de la succession de ses parents.

Voici des extraits de ces deux contrats de vente, passés devant le notaire Noël DUPONT le 04-01-1755 et le 27-12-1755:

Vente de Charles à Pierre Thibault

"Furent présent le sieur Charles Thibault et dame Marie Angelique Cloutier..., lesquels de leur bon gré, franche et libre volonté, ont reconnu et confessé par ces présentes avoir vendu, cédé, quitté, transporté, délaissé et abandonné...au sieur Pierre Thibault leur frère et beau frère demeurant en la seigneurie de l'Islet St-Jean".

"Savoir deux perches ou environ de terre de front sur quarente arpents de profondeur, sise et situé en la seigneurie de l'Islet St-Jean prenant sa devanture au fleuve St-Laurent, et par derrière au bout de la susdite profondeur et enclavée en la concession du sieur Jean Thibault et de dame Angelique Proux, ses père et mère".

"Le dit acquéreur s'oblige de prendre la dite part de terre où elle se donne suivant le partage qui en a été faite".

"De laquelle dite part de terre ledit acquéreur ne jouira qu'après le décès de ses dits père et mère. Cette vente, cession et transport ainsi faite aux charges susdites et en outre moyennant le prix et somme de cent quarente livres qui est le prix de la dite vente, laquelle dite somme les dits vendeurs ont déclaré en présence des dits témoins avoir reçu".

Vente de Joseph-François à Pierre Thibault

"Savoir deux perches de terre de front ou environ sur quarente arpents de profondeur sise et situé en la seigneurie de l'islet st-jean et enclavée dans une concession de quatre arpents de front".

"De laquelle dite part de terre ci-vendu, le dit acquéreur n'en aura la jouissance qu'après le décès de leurs dits père et mère suivant l'acte de partage qui a été fait entre leurs frères et soeurs".

"Cette vente ainsi faite aux charges susdites, et pour et moyennant le prix et somme de cent quarente livres, sur laquelle dite somme les dits vendeurs ont déclaré avoir reçu dès avant la passation des présentes la somme de cent une livres et les trente neuf livres restant pour parfaire le paiement, le dit acquéreur s'oblige de payer la dite somme dans tout le cour du mois de mars prochain".

Décès de Pierre Thibault et de Marie-Rose Peltier

Les registres paroissiaux de L'Islet sont muets quant à la date de décès de mes ancêtres. Ainsi le décès de Jean-François THIBAULT (père), de Pierre THIBAULT et de Marie-Rose PELTIER n'y sont pas inscrits. Après plusieurs recherches vaines, j'ai enfin trouvé une explication. Ces omissions ont été faites par le curé de la paroisse Monsieur DOLBEC. Ainsi le 05-07-1758 les registres de L'Islet contiennent la mention suivante:

"ordonne au sieur Dolbec curé de la paroisse detranscrire tous les registres et d'y insérer sans aucune transposition les sépultures des 35 personnes qui auraient été omises. Et de nous en envoyer le duplicata dans 3 mois. Fait dans le cour de notre visite à l'islette ce 5-07-1758".

*Henri Marie Dubreil de Pontbriand
Evêque de Québec*

Le sieur DOLBEC a-t-il retranscrit le 35 sépultures manquantes? Mes recherches ne m'ont malheureusement pas permis de découvrir un tel document; s'il existe j'aimerais en prendre connaissance.

Pour ma part, j'établis le décès de Pierre THIBAULT et de Marie-Rose PELTIER entre le 27-12-1755 (date du contrat de vente entre Joseph François THIBAULT et Pierre THIBAULT) et le 26-03-1756 (date de l'inventaire des biens de feu Pierre THIBAULT et de Marie-Rose PELTIER). Selon des mentions effectuées dans l'inventaire de leurs biens, Pierre et Marie-Rose seraient décédés à la suite d'une maladie probablement au cours du mois de mars 1756. Quelle sorte de maladie a pu emporter ce jeune couple? Cette maladie était sûrement contagieuse, car les deux sont morts en même temps.

Un ouvrage publié sur la paroisse de Kamouraska nous dévoile le nom de cette terrible maladie; il s'agit de la variole (picote) (6). Ainsi une épidémie de variole a frappé la région comprise entre Québec et la Gaspésie entre les années 1755 et 1756. Le plus fort de cette épidémie eut lieu au cours des mois de novembre, décembre 1755 et janvier, février et mars 1756.

On peut donc affirmer sans trop de doute que Pierre et Marie-Rose sont décédés de la variole vers le mois de mars 1756. Nous pouvons nous imaginer la grande tristesse qui frappa la famille et les amis de Pierre THIBAULT. Ce jeune couple plein d'ambition était la proie d'un destin tragique, laissant trois orphelins en très bas âge.

En ce qui concerne Jean-François THIBAULT (père), il serait décédé entre le 27-12-1755 (date du contrat de vente entre Joseph-François THIBAULT et Pierre THIBAULT) et le 10-09-1758 (date du contrat de vente entre Jean-baptiste VAILLANCOURT et les enfants mineurs de feu Pierre THIBAULT). En effet, on indique dans ce dernier acte la mention "*défunt Jean Thibault*".

Inventaire des biens de feu Pierre Thibault et de feue Marie-Rose Peltier

Le 26-03-1756, devant le notaire Noël DUPONT, on procède à l'inventaire des biens meubles et immeubles de mon ancêtre. Cet acte très détaillé renferme une multitude de renseignements très pertinents sur le mode de vie de nos ancêtres à cette époque.

Voici donc la retranscription de la presque totalité de ce contrat:

"à la requête de Jean-François Thibault habitant du second rang de la seigneurie de l'islet st-jean et tuteur des enfants mineurs de feu Pierre Thibault et de défunte Marie-Rose Peltier...élu par l'acte de tutelle fait en la maison dudit défunt Pierre Thibault reçu par nous dit notaire audit lieu le même jour en présence d'Alexis Caron subrogé tuteur".

"a été fait bon et loyal inventaire et description de tous et chacun des biens meubles, ustensilles et habits, linges et hardes, titres, papiers et enseignement et autres choses demeurées après le décès dudit défunt Pierre Thibault et de la dite défunte Marie-Rose Peltier, au jour de leur décès trouvé et étant en la maison où les dits défunts sont décédés depuis peu de temps".

"les dits biens meubles prisés et estimés par les sieurs Pierre Bélanger et Jean Caron arbitre choisit par le dit tuteur et subrogé tuteur".

"premièrement, une petite marmitte vissiée à 50 sols, une moyenne poisle à 2 livres, une petite dite à 20 sols, 2 plats de terre à 20 sols, un vieux dit à 10 sols, 3 assiettes de terre à 7 sols, 1 cocquemar de terre à 10 sols, une petite marmitte à 2 livres, une demie douzaine d'oragands à 20 sols, une cruche de terre à 10 sols, une vieille cuillèr à pot à 5 sols, 5 livres d'étain à 25 sols la livre, 15 cuillèr d'étain à 30 sols, une demie douzaine de vieille fourchette à 15 sols, un fer à flasquer (?) à 20 sols, 2 bouteilles de ver à 15 sols, 5 ciaux à 30 sols, une grosse hache à 2 livres, une dite à 30 sols, une vieille dite et une vieille pioche à 30 sols, une ferré (?) à 2 livres, une scie de traver à un écu, une dite à 30 sols, une dite de long au même prix, un marteau et une enclume à battre des feaux à 30 sols, une petite paire de portefait à 10 sols, un pistolet de ver à 10 sols, une plaque de fer de poille et une feuille et son recoude de tolle et la porte et son cintre à 12 francs, 2 fausilles à 30 sols, une méchante feaux à 20 sols, une paire de raquette à 30 sols, un vieux panneau garnie à 30 sols, une vieille paire de sabos à 4 sols, un ro (?) à étoffe avec 2 paires de lame et les poulies à 2 livres, un vieux rouette garnie à 1 écu une tinette avec un peu de cindou à 30 sols, une barique à 30 sols, un baril à 15 sols, un saloir à 10 sols, une paire de souillier sauvage tanné à 15 sols, une paire dite moux au même prix, une vieille cappe (manteau) à homme à 50 sols, un drap à 1 écu, une paire de gros drap au même prix, une paire dite au même prix, un dit à 30 sols, une vieille paire dite à 4 francs, une paire de mitasse de toile à 20 sols, 4 serviettes à 2 livres, 2 nappes à 2 livres, 4 vieilles chemises tant à homme qu'à femme à 2 livres, 2 mantelets à femme d'étoffe du pays à 2 livres, une juppe d'étoffe du pays à 40 sols, 2 vieilles paires de bas à femme à 10 sols, une viellle paire de bas à homme à 20 sols, un vieux mantelet de cotton à 20 sols, une ligature et une ceinture à 20 sols, un fichu de soi à 50 sols, un aulne et demie de ruban noir et une demie aulne de taffetas à 1 écu, un petit miroir à 10 sols, 2 bysalion (?) et un couteau à 5 sols, une paire de culotte de paune (soie) cyselée vieille à 4 francs, un vieux capot (paletot) masarnet à 1 écu, un dit vieux dit de pinchina avec une veste de cadis(?) à 10 livres, une vieille robe de crépons à 10 livres, une dite perpétuelle à 15 francs, une vieille chemise finne à homme à 30 sols, une vieille fourolle(?) rouge à 30 sols, une caline à femme et du linge de teste à 50 sols, une petite vieille à 5 sols, une gargouche (sac contenant de la poudre) avec de la poudre et du plomb à 30 sols, un gilet d'étoffe du pays à 2 livres, un grand coffre ferré à 2 livres, un petit dit à 20 sols, une vieille huche à 30 sols, 6 minots de farine entier à 2 livres le minot, un grand coffre à farine à 1 écu,

20 livres de tabac fillé à 7 sols la livre, une cavalle (jument) de six ans à 40 francs, une dite de 4 ans à 50 francs, une mère vache de 6 ans à 10 écus, deux torres de deux ans à 40 livres, 2 génisses hivernées à 10 livres pièce, 5 mères moutonnes avec leur petit à 100 sols pièce, 4 dite sans petit à 1 écu pièce, une malle à 100 sols, une vieille traisne à 20 sols, une vieille caryolle à 30 sols, une vieille charue garnie à 15 francs, un traîno à 10 sols, 2 cochons malle hivernée à 4 francs, du bois de cèdre pour 4 francs, un cabouroitte(?) tout monté sur ses roues à 9 francs, une grande charette sans roues à 2 livres, un vieux gillet à 15 sols, un lit de plume et son traversin (oreiller en long) avec 2 orilllets à 15 francs, une couchette et une pailleasse (sac de paille qu'on étend sur le lit) à 1 écu, une couverture de laine à 10 livres, une méchante traisne à 10 sols, une vieille cuve à 10 sols, une vieille lampe à 5 sols, un vieux demi minot à 10 sols, un vieux vent à vanner à 2 livres, un attelage garnie avec son colier à 10 livres, 12 poules et le cocque à 4 francs".

"secondement des terres, il est trouvé une concession de 8 arpents de terre de front sur un demi lieux de profondeur sise et situé au second rang de la seigneurie de l'Islet St-Jean, bornée au nord-est à Joseph-François Thibault et par le sud-ouest à Jean-François Thibault sur laquelle il s'est trouvée de terre en valeur 15 arpents ou environ. Il est trouvé sur la dite concession, une maison de 34 pieds de long sur 20 pieds de large de pièce sur pièce consistant en chambre et cuisine, couverture de planches de travers avec planchées de haut et de bas de madriers, avec 2 fenestre dans la chambre de vitre, de moitié vitre cassée et la porte de la chambre ferrée.

Une grange d'assemblage de 30 pieds de long sur 20 de large renchosé de planches debouts et méchante couverture de paille avec une étable de pièce sur pièce de 20 pieds en quarré joignant la grange sous méchante couverture de paille. Une écurie de pièce sur pièce de 10 pieds en quarré sans couverture".

"troisièmement des dettes actives, il est dû par François Janot 40 livres de farine blutie".

"quatrièmement des dettes passives, il est dû à Jean-François Thibault la somme de 45 livres. Il est dûe à Magdeleine Bluto la somme de 17 francs pour avoir soigné les dits défunts dans leur maladie. Il est dû à Jean-François Thibault 10 livres pour les soins qu'il a eu des animaux et pour avoir mené 47 minots de grain chez François Chalifour. Le dit Jean-François Thibault redoit aussi au dit défunt Pierre Thibault la somme de 29 livres pour le voyage que le cheval dudit défunt a fait au lac de Misquouata (?)."

"cinquièmement des papiers, un contrat de mariage dudit Pierre Thibault et de la dite Marie-Rose Peltier de 24 gbre 1743 passé par devant Me Joseph Dionne notaire à Ste-Anne du Sud. Un contrat de concession en date du 26 janvier 1745 passé par Me Rousselotte notaire de la coste du sud. Un contrat de vente faite par Charles Thibault à Pierre Thibault son frère en date du 4 janvier 1755 passé devant nous dit notaire".

"attendu qu'il ne se trouve plus rien à estimer ni à mentionner pour le présent, et attendu que le blé n'est pas encore achevé d'être battu nous remis la continuation dudit inventaire dans le cour du mois d'avril prochain".

Voici quelques conclusions faites à partir de cet acte notarié:

1- Jean-François THIBAUT, son frère et son voisin, est nommé tuteur des trois enfants mineurs de Pierre THIBAUT, tandis qu'Alexis CARON était nommé subrogé tuteur. Je n'ai malheureusement pas retracé l'acte de tutelle fait en la maison des dits défunts. Les parents adoptifs des trois enfants mineurs seront donc Jean-François THIBAUT et Geneviève CLOUTIER sa femme.

2- La valeur totale estimée des biens meubles de Pierre THIBAUT se chiffre à 500 francs et 14 sols.

3- Son troupeau se compose en 1756 de 2 cavales, une mère vache, 2 taures, 2 génisses, 9 mères moutonnes, 2 cochons mâles, 12 poules et un coq.

4- Sa maison québécoise de pièce sur pièce mesure 34 pieds de long sur 20 pieds de large. De plus, on retrouve sur sa terre une grange, une étable et une écurie.

5- Madeleine BLUTO reçoit une somme de 17 francs pour avoir soigné les dits défunts dans leur maladie. Tandis que Jean-François THIBAUT reçoit 10 livres pour les soins qu'il a prodigués aux animaux et pour avoir mené 47 minots de grain chez François CHALIFOUR. Ces deux donations témoignent sûrement d'une certaine gratitude de la part de mes ancêtres envers ces deux personnes.

6- Jean-François THIBAUT doit 29 livres au défunt Pierre THIBAUT, pour le voyage qu'il a fait avec son cheval au lac Miscouata (peut-être Témiscouata). De quel genre de voyage s'agit-il? L'acte ne précise pas ce point.

Procès-verbal de vente des biens de Pierre Thibault

Le 29-03-1756, on procède à la vente par encan des biens meubles de feu Pierre THIBAUT au profit des trois enfants mineurs. Cet acte notarié de 10 pages a été passé devant le notaire Noël DUPONT. A quelques exceptions près, les biens vendus étaient les mêmes que ceux apparaissant à l'inventaire dressé trois jours auparavant. Le montant total provenant de la vente des biens se chiffre à 1173 francs 4 sols et 6 deniers, soit plus du double de la valeur estimée lors de la prise d'inventaire. Il était de la responsabilité de Jean-François THIBAUT, tuteur, de gérer cette somme afin de pourvoir aux besoins des trois enfants mineurs de Pierre THIBAUT.

Les articles qui se sont vendus le plus cher (donc les plus en demande à cette époque) sont les suivants:

- une jeune cavale de 4 ans sous poil noir vendue au sieur de VINCELOTTE pour 171 francs (sûrement le même cheval qui avait servi à Jean-François THIBAUT lors de son voyage au lac misquouata);
- une autre jeune cavale vendue à Pierre CHOUINARD pour 120 francs;
- une paire de taureaux vendue à Jean GODREAU pour 62 francs et 10 sols;
- une vache vendue à Jean MAROIS pour 45 francs et 10 sols;
- un lit de plume et son traversin et deux orillets vendus à Joseph-François THIBAUT pour 42 francs;
- 12 cordes de bois vendues au sieur DOLBEC pour 35 francs et 8 sols;
- un saloir avec du lard vendu à Pierre GUYON pour 32 francs;
- et une robe de crépons vendue à la veuve de François BELANGER pour 25 francs.

Notons également que plusieurs articles ont été achetés par Jean-François THIBAUT, tuteur des enfants de Pierre THIBAUT.

Vente de Jean-Baptiste Vaillancourt aux enfants mineurs de Pierre Thibault

Le 10 septembre 1758, Jean-Baptiste VAILLANCOURT, veuf de Félicité THIBAUT, vend sa portion de terre de 2 perches provenant de la succession de Jean THIBAUT, aux enfants mineurs de Pierre THIBAUT.

Voici quelques extraits de cet acte notarié passé devant le notaire Noël DUPONT:

"a reconnu et confessé par ces présentes avoir conjointement avec sa dite défunte femme, vendu cédé quitté transporté délaissé et abandonné...à pierre thibault défunt, vivant habitant du second rang de la seigneurie de l'islet st-jean. A savoir deux perches quatre pieds ou environ de terre de front sur trente cinq arpents ou environ de profondeur".

"moyennant le prix et la somme de cent quarente livres qui est le prix de la dite vente, laquelle dite somme ledit vendeur a déclaré en présence des témoins avoir reçu conjointement avec sa dite défunte femme dudit défunt Pierre Thibault père des dits mineurs."

Ainsi les enfants mineurs de Pierre THIBAUT augmentaient à 4 les portions de terre de 2 perches chacune provenant du partage de la terre de leurs grands-parents. Ce qui représentait environ 40% de la superficie originellement partagée entre les 10 héritiers légaux. Selon la teneur de l'acte notarié, tout porte à croire que cette transaction avait déjà été décidée et bâclée avant la mort de Pierre THIBAUT, car Jean-Baptiste VAILLANCOURT dit avoir reçu la somme de 140 livres du dit défunt Pierre THIBAUT.

Location de la terre de Pierre Thibault

Comme nous venons de le voir, tous les biens meubles de feu Pierre THIBAUT ont été vendus. Par contre, la terre de 8 arpents située au second rang de l'Islet St-Jean incluant la maison, la grange, l'étable et l'écurie, était encore la possession de ses enfants mineurs.

Cette grande terre de 8 arpents ne pouvait rester à l'abandon en attendant que les enfants de Pierre deviennent majeurs. Ainsi Jean-François, leur tuteur, décide de louer cette ferme au profit des trois enfants mineurs.

Le premier contrat de location (bail à ferme) est passé le 22 juillet 1761 devant le notaire Noël DUPONT. Voici quelques extraits de cet acte:

"fut présent le sieur jean-françois thibault tuteur des enfants mineurs de feu pierre thibault, lequel volontairement a reconnu et confessé avoir par ces présentes baillé et délaissé à titre de ferme et loyer à commencer du mois de mai de l'année dernière jusqu'à cinq ans accomplis...et promet pendant le dit temps garantie de faire jouir aux sieurs alexis caron et joseph moreaux demeurant en la seigneurie de l'islet st-jean...une concession de huit arpents de front sur un demi lieux de profondeur."

"ce bail ainsi fait moyennant la quantité de douze minots et demie de blé bon et loyal par chaque année de ferme à commencer à payer dans le cour du mois de mars dernier, d'année en année, de terme en terme jusqu'à la fin du dit bail."

"les dits preneurs seront tenus d'entretenir les dits bâtiments en bon état et de rendre le tout en bon état. Sera permis aux dits preneurs de prendre tout le bois nécessaire pour l'utilité de la ferme."

Ce bail débutait au mois de mai 1760 et devait se terminer au mois de mai 1765, soit cinq ans plus tard.

Alexis CARON et Joseph MOREAU, les deux preneurs, étaient déjà propriétaires d'une terre à L'Islet, mais leur terre était relativement petite soit 3 arpents et 2 arpents respectivement. Le bail rapportait 12 minots et demi de blé par an, et les cens et rentes seigneuriales étaient payés par les deux preneurs.

Un deuxième contrat de location fut passé devant le même notaire le 2 avril 1766. Cette fois le bail débute le 15 octobre 1764 et se termine le 15 octobre 1769, soit également une durée de cinq ans.

Le seul preneur est Joseph MOREAU qui doit maintenant verser 20 minots de blé par an pour louer la terre de Pierre THIBAUT, soit une augmentation par rapport au précédent bail de 8 minots par an (comme quoi l'inflation n'est pas une invention de notre siècle). Les autres conditions du bail sont semblables à celles du précédent bail.

Partage des biens immeubles entre les trois enfants mineurs de Pierre Thibault

A ce stade-ci, on peut s'interroger sur la façon dont s'est effectué le partage des biens immeubles entre les trois enfants de Pierre THIBAUT. Mentionnons que les biens immeubles à partager se composaient essentiellement de deux items:

- 4 portions de terre de 2 perches chacune par 40 arpents de profondeur, provenant de la succession de Jean-François THIBAUT et situées au premier rang de la seigneurie de l'Islet St-Jean;
- et une concession de 8 arpents de front sur 40 arpents de profondeur sur laquelle on retrouvait 1 maison, 1 grange, 1 écurie et 1 étable.

En ce qui concerne le premier item, selon un acte notarié passé devant le notaire Pierre LABROUSSE le 01-02-1775, les enfants de Pierre THIBAUT semblent céder les 4 portions de terre à Louis THIBAUT leur oncle qui était l'héritier légal de Jean-François THIBAUT. Voici quelques extraits de cet acte notarié:

"furent présent les sieurs pierre thibault, vincent thibault, jacques cloutier, pierre cloutier, tous héritiers de la succession de feu jean thibault leur grand-père. Nous reconnaissons et confessons par ses présentes avoir vendu, cédé, quitté, délaissé et abandonné...au sieur louis thibault demeurant en la seigneurie de bonsecours, à savoir pour chacun d'eux nommés ci dessous, leur part de terre qui leur parvient de la dite succession ci dessus mentionnée. Nous déclarons tous par ces présentes avoir été bien payé comptant à chacun à notre particulier dont nous tenons le dit sieur louis thibault quittes. Les dites parts de terre ainsi vendues étant en la censive du domaine de la seigneurie de bonsecours."

Même si cet acte notarié ne donne aucun détail quant aux dimensions et au nombre de portions de terre vendues à Louis THIBAUT, nous pouvons supposer qu'il s'agissait bien des 4 portions de terre provenant de la succession de leur grand-père THIBAUT.

Par contre, au niveau de la concession de 8 arpents, je n'ai pas retracé de documents m'indiquant le détail de son partage. Qui hérita de cette terre ancestrale? Cette grande terre fut-elle séparée entre Pierre et Vincent? Ces questions demeurent sans réponse pour l'instant.

Conclusion

Malgré que le destin ait réservé une fin tragique à ce jeune couple, Pierre THIBAUT et Marie-Rose PELTIER ont jeté les bases de leur famille dans la seigneurie de l'Islet St-Jean.

Ainsi ses trois enfants orphelins seront élevés par Jean-François THIBAUT, leur oncle. Ce dernier prendra soin des intérêts et des biens des enfants jusqu'à leur majorité.

On peut imaginer les efforts et les sacrifices déployés par leur famille adoptive afin de leur donner toute l'attention nécessaire. D'autant plus que la famille de Jean-François THIBAUT comptait déjà plusieurs enfants.

Finalement, les deux fils de Pierre THIBAUT, Pierre et Vincent, continueront la descendance de leur père dans la région de L'Islet.

-
- (1) 1 Franc équivaut à 20 sols
 - (2) 1 Ecu équivaut à 3 Francs
 - (3) 1 Livre équivaut à 1 Franc
 - (4) 1 arpent = 192 pieds
 - (5) 1 perche = 16 pieds et 6 pouces
 - (6) Paradis, Alexandre. *Kamouraska 1674-1948*. Réédition 1984, page 74.

* * * * *

APPEL AUX NOUVEAUX MEMBRES

L'un des objectifs de la Société de généalogie de Québec est de favoriser, dans toute la mesure du possible, l'échange de renseignements entre ses membres. L'un des moyens utilisés à cette fin est la rubrique "Travaux en cours". Nous faisons surtout appel, ce mois-ci, à ceux qui ont adhéré à notre Société depuis le début de 1987. Ceux-ci, comme ceux qui ne l'auraient pas fait auparavant, sont invités à faire connaître à tous nos abonnés leurs activités, leurs travaux et leurs recherches dans les domaines historique et généalogique. Veuillez, s'il vous plaît, faire parvenir ces renseignements à l'adresse suivante:

L'Ancêtre
Société de généalogie de Québec
C.P. 9066
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4A8

* * * * *

**PREMIER MARIAGE D'UN BLANC
AVEC UNE AUTOCHTONE
EN NOUVELLE-FRANCE**

par Honorius Provost, ptre *

Au premier registre d'état civil de la paroisse mère de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Québec, on peut lire l'acte de mariage qui suit et qui intéresse toute une lignée de Canadiens français: les PREVOST, PREVOT, et PROVOST, tous originant de la même souche, à moins d'indication contraire bien prouvée:

Extrait du registre des mariages de la paroisse Notre-Dame de Québec

M.37 *L'an 1644, le 3.me jour du mois de Novembre Les bans ayant esté
Martin publiés par 3 jours de feste de suite, dont le 1er a esté publié
Prévost 23.me jour d'octobre, Le 2e ban, Le 28e jour, et le 3.me Le 30.me
 jour du mesme mois d'octobre. et ne s'estant descouvert aucun
 empeschement legitime, Le R.P. Barthelemy Vimont Supe.r de La
 mission de La comp.ie de Jesus en ce pays de la nouvelle france et
 tenant place de curé en cette Eglise de la Conception de La
 Vierge Marie a Quebec a Interrogé Martin prevost fils de Pierre
 prevost et de deffuncte Charlotte Vien sa femme de la paroisse de
 Montreuil sur le bois de vincenne et Marie Olivier fille de Roch
 Manitouabeouich Sauvage et ayant eu leur mutuel consentement par
 paroles de present, les a solennellement mariés et fait la
 benediction nuptiale en L'Eglise de La Conception a Quebec, en
 présence de tesmoins connus: Olivier Le Tardif, et Guillaume
 Couillard de cette paroisse.*

A cette période-là, la colonie était déjà harcelée par les Iroquois du haut Richelieu et de la rivière Mohawk, mais elle avait comme alliés, grâce aux missionnaires jésuites, les Hurons sédentaires des Grands-Lacs, les Montagnais et les Algonquins des forêts québécoises, auxquels étaient à la veille de se joindre des Abénaquis de la Nouvelle-Angleterre. A laquelle de toutes ces nations appartenait la jeune épouse de Martin PREVOST?

Devant le mutisme des actes officiels, des généalogistes ont opté pour la nation huronne, la plus familière, de prime abord, avec les colons français. Le gros de cette nation, fuyant l'agression iroquoise, finit, en effet, par transporter ses pénates près des murs sécurisants de Québec. Mais, comme cette migration remonte seulement aux années 1649 et 1650, la cote de vraisemblance pour la future madame PREVOST est à peu près nulle, à moins d'apporter une preuve documentaire plus explicite que celle du Dictionnaire TANGUAY et d'autres sources éventuelles.

Les registres paroissiaux de Québec, brûlés à l'incendie de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, en juin 1640, n'ont été reconstitués de mémoire qu'en partie. Il y manque surtout les décès et des baptêmes administrés antérieurement, entre autres celui de la petite Marie Olivier MANITOUABEOUICH. Si cette indienne était déjà nubile en

* L'Abbé PROVOST est un descendant de Marie OLIVIER-SYLVESTRE.

1644, il est plus que probable qu'elle avait été baptisée bien avant, en même temps que parrainée puis adoptée par Olivier LETARDIF, dont elle portait le prénom. Or, la mission ou réserve de Sillery, instituée en 1637, avec des résidents indigènes qui s'y trouvaient déjà et des familles nomades, surtout algonquines, qui la fréquentaient, cette mission ne commença à tenir un registre qu'en 1638. Et les pères Jésuites reçurent encore longtemps, dans l'église de Québec ou la chapelle des Ursulines, des néophytes requérant leur ministère occasionnel. C'est ainsi qu'on a l'heureuse surprise de retrouver au registre de la paroisse, le 10 septembre 1665, la sépulture de "Marie Olivier, femme de Martin Provost, après avoir reçu le St. Viatique et l'Extrême-Onction". Elle a donc fini sa vie en bonne chrétienne, après avoir élevé une famille d'au moins neuf enfants.

Mais nos découvertes se complètent admirablement avec les précieuses *Relations des Jésuites*. Celle de 1637 nous vient à point, édition dite de la Législature de Québec, 1859, volume 1, p. 13. Après la mention de cinq baptêmes d'Algonquins, voici ce qu'on écrit:

Le 14 du mesme mois [novembre] nous baptisames en nostre chapelle de Kébec, avec les saintes ceremonies de l'Eglise, un petit enfant âgé de quelques mois; ses parents le nomment Oüasibiskounesout, et Monsieur Gand l'appela François. Ce pauvre petit estoit fort malade; Dieu luy rendit bien tost après la santé. Son père se nomme Mantoueabeouischit, et sa mère Outchibahabanoukoueou. Ils ont donné une petite fille de leurs enfants au sieur Olivier, qui la chérit tendrement; il l'entretient et la fait eslever à la Française; si cette enfant s'en retourne par fois ès cabanes des Sauvages, son père, extremement aise de voir sa fille bien couverte et en fort bon point, ne l'y laisse pas demeurer long-temps, la renvoiant en la maison où elle demeure.

[Marie ROLLET, veuve de Louis HEBERT, puis épouse de Guillaume HUBOU, prenait ainsi en soin quelques fillettes indiennes pour les élever à la française, avant de les confier aux Ursulines pour leur instruction].

Mais, pour revenir à nostre petit François, ses parents retournant de dedans les bois, au commencement du Printemps, Monsieur Gand, qui est charitable au possible envers ces pauvres barbares, reconnut son petit filleul; l'appelant par son nom, ce pauvre petit luy respondit en begaiant, mais d'une façon si gentille, aussi est-il fort bel enfant, qu'aussitost Monsieur Gand [commissaire pour les Cent-Associés] luy fit faire un petit habit à la Française. Si tost qu'il sera en estat d'estre instruit, j'espère que nous l'aurons pour l'instruire; son pere et sa mere l'ont ainsy promis en son baptême.

Nous sommes donc en présence d'une même famille: le père porte substantiellement le même nom (écrit au son) qu'au mariage de Marie OLIVIER; le filleul de François DERRE de GAND, le petit François, dont nous ne savons ce qu'il est devenu ni s'il a répondu aux espoirs conçus pour lui; enfin sa soeur, devenue l'épouse de Martin PREVOST et surnommée "SYLVESTRE", un euphémisme, croyons-nous, pour signifier "sauvagesse", des forêts.

Il ne nous reste, en somme, qu'à préciser si la famille MANITOUABEOUICH était huronne, montagnaise ou algonquine, bien que cela n'ait guère d'importance dans ce problème de métissage.

Nous avons soumis la question au Révérend Père Léo-Paul HEBERT, c.s.v., de Joliette, qui doit publier bientôt, si ce n'est déjà fait, une étude exhaustive sur le

registre de la mission de Sillery (vieille de 350 ans en cette année 1987). Il a pareillement inspecté toutes les sources parallèles où figurent des autochtones de races primitives. Il a eu la gentillesse de nous éclairer par une longue épître, en juin 1986, après avoir soumis le cas à deux experts en philologie indienne, de l'Université du Québec à Chicoutimi, Messieurs Léonidas LALIBERTE et Jacques KURTNESS, lui-même montagnais de race.

Sa première conclusion est catégorique: il n'y a rien de huron dans les noms mis en cause. "Il ne fait aucun doute qu'il s'agisse d'une orthographe algonquine ou montagnaise", écrit-il. Le contexte historique des temps et des lieux impliqués écartait déjà cette première hypothèse.

Mais le Père HEBERT avoue qu'il se perd dans les variantes relevées à Sillery et à Tadoussac (mission uniquement montagnaise). Toutefois, comme la *Relation* de 1637, au baptême du petit François, insinue que les parents sont des nomades, "retournant de dedans les bois", ils ont plus de chance d'être Algonquins.

Peut-on ajouter la version d'une autre autorité: *Thwaites, Jesuit Relations...*, tome V, p. 288, note 49? Selon cet éditeur, MANITOU était une divinité "algonquine"; quant à Marie OLIVIER-MANITOUABEOUICH, le volume d'index LXX, p. 125, affirme catégoriquement qu'elle était une "Algonquine convert". Pas de preuve apportée à l'appui mais qui pourrait prouver le contraire?

* * * * *

CHALIFOU, CHALIFOUX, CHALIFOUR: SIGNIFICATION

par André Beauchesne

CHALIFOUR, et sa variante CHALUFOUR, sont des déformations de "chaufour ou chauffour", soit four à chaux.

Ce nom de famille peut représenter le nom d'un lieu d'origine, d'un hameau avec four à chaux, ou, par ellipse, le chaufournier comme nom de profession. Variantes: chaufourn et chaufourier. C'est le "chauffeur du four à chaux".

L'ancêtre des familles de ce nom au Canada est Paul I CHALIFOU, fils de Paul CHALIFOU et de Marie GABORIT-GABOURY, de Périgny, arr. La Rochelle, et oncle maternel d'Elie BOURBEAU établi au Cap et aux Trois-Rivières et de Paul Bourbeau qui passa trois ans à Montréal.

Bibliographie

DAUZAT et NORLET. *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*. Sélection Larousse.
TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*.
GODBOUT. Archange. *Annotations manuscrites du Dictionnaire Tanguay*.
LANGLOIS, Michel. *Les Ancêtres Beauportois (1634-1760, Les Chalifour*.
JETTE, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*.

* * * * *

PIERRE AMAND OU PIERRE LIMOGES ?

par Marguerite Brais-Limoges et Suzanne Limoges

Beaucoup de personnes du nom de LIMOGES savent que leur ancêtre portait, à son arrivée au Canada, le nom de Pierre AMAND dit JOLICOEUR. Plusieurs années après son arrivée, une fois bien établi au pays, il changea son nom pour celui de Pierre LIMOGES. Quelles sont les raisons de ce changement ?

Jusqu'à maintenant, peu de gens ont pu répondre à cette question. Cependant, quelques recherches effectuées dans les archives de Bordeaux, en France, semblent donner des indices suffisants pour proposer l'hypothèse suivante :

Pour une raison inconnue, Pierre LIMOGES, de Bordeaux, emprunta le patronyme AMAND pour venir au Canada, et il n'a fait que reprendre son nom véritable, lorsqu'il recommença à se faire appeler Pierre LIMOGES, vers 1715. (1)

Voici comment peut s'expliquer notre hypothèse. Au moment de son mariage, en 1698, le contrat de mariage de Pierre AMAND et Catherine GRENIER, passé le 10 novembre devant le notaire ADHEMAR, précise les origines de notre ancêtre :

Pierre Amand Sr de Jolicoeur...fils de défunt Adrien Amand et Jeanne Dehau sa femme...natif du faubourg St Seurin de la ville de Bordeaux majeur...

De même, le registre des mariages de Notre-Dame, le 11 novembre 1698, confirme ces origines :

Pierre Amand dit Jolicoeur...âgé de vingt-huit ans fils d'Adrien Amand et de Jeanne Dehors de la paroisse de St Seurin de Bordeaux...

Compte tenu de l'âge déclaré lors de son mariage, Pierre AMAND devait donc être né vers 1670. Cependant, son acte de décès, à Terrebonne, le 1er septembre 1747, rapporte que Pierre LIMOGES est décédé à l'âge d'environ 83 ans; ceci reporterait donc sa naissance vers 1664.

Des recherches, dans les registres de Saint-Seurin, de 1665 à 1736, furent commencées lors d'un voyage en France et poursuivies grâce à la collaboration du Conservateur des Archives Municipales, et à celle de monsieur COYNE, membre du Centre Généalogique du Sud-Ouest. Voici ce qu'elles ont permis de découvrir.

Au début du Ve siècle,

Saint Amand est évêque de Bordeaux: c'est un timide et il craint de n'être pas à la hauteur de sa tâche en ces années de lutte et d'invasions. Or voici que survient d'Orient un autre évêque, peut-être chassé par les invasions: saint Seurin. Reconnaisant en lui un envoyé du Seigneur, Amand l'associe à sa charge pastorale et même lui abandonne son propre siège. Ces deux hautes figures épiscopales vont devenir, après leur mort, l'objet d'une extrême vénération populaire. (2)

AMAND est donc un nom très connu à Bordeaux, parce qu'étroitement relié à son histoire. Pourtant, pour la période 1660-1736, dans les archives paroissiales de Saint-Seurin, il n'y a aucune trace de familles ayant porté le patronyme AMAND. On n'en trouve pas non plus dans les registres de baptêmes de Saint-André ou de Sainte-Croix.

Or Saint-Seurin, Saint-André et Sainte-Croix se partageaient le privilège de baptiser les enfants nés dans les 15 paroisses de Bordeaux, les autres paroisses n'ayant pas de fonts baptismaux.

Il existe par contre des familles LIMOGES, à Saint-Seurin, pour la même période. En font foi ces actes de baptême et de décès:

- (1) Sur un vieux répertoire, il est fait mention de l'acte de baptême, en 1665, d'un AMAND LIMOGES, mais le registre de cette année-là n'existe plus.
- (2) Sur un autre registre indiquant les actes perdus, on a la mention de la naissance d'un Pierre LIMOGES, né en 1666. Notons tout de suite la coïncidence entre ces deux prénoms, Amand (1665) et Pierre (1666), et le nom de notre ancêtre, Pierre AMAND.
- (3) 12 août 1669, décès de Jean LIMOGES, fils de Jean menuisier et de Jacquette DEBREUIL, 10-1/2 mois.
- (4) 15 mai 1670, baptême de Jeanne, fille d'Adrian LIMOGES et Jeanne VIDAU.
- (5) 22 août 1671, décès de Léonard LIMOGES, fils de Jean et Jacquette DEBREUIL, 12 mois.
- (6) 8 octobre 1672, baptême de Pierre, fils d'Adrian LIMOGES et Jeanne BIDODES. Parrain: Pierre HUGUERIE.
- (7) 20 août 1673, décès d'Amand LIMOGES, 8-1/2 ans filiation non indiquée. Présents: Pierre HUGUERIE et Jacques BORELLA. (Vraisemblablement, cet Amand est celui né en 1665, et la présence de Pierre HUGUERIE, comme à (6) et (8), porte à penser qu'il était lui aussi, fils d'Adrian).
- (8) 30 août 1673, décès de Marguerite LIMOGES, 9 ans, fille d'Adrien et de Jeanne BIDAUDE. Présents Pierre HUGUERIE et Vincent...
- (9) 29 août 1675, décès de Pierre LIMOGES, fils d'Adrien LIMOGES, *hoste où prend pour enseigne à Saint Amand devant le cimetière*, et Jeanne VIDODE, 3 ans. (Sûrement le Pierre baptisé en 1672).
- (10) 3 septembre 1682, décès de Léonard LIMOGES, fils de Jean et Jeanne FAURE.
- (11) 22 octobre 1720, décès de François LIMOGES, fils de feu François et Marie BLANCHEREAU.

Parmi tous ces actes, certains nous ont paru plus intéressants; ce sont ceux concernant la famille d'Adrien (ou Adrian) LIMOGES. Notons en effet la coïncidence entre le prénom d'Adrien LIMOGES et celui d'Adrien AMAND, père de Pierre AMAND lors de son mariage en 1698.

De plus, le prénom de l'épouse d'Adrien LIMOGES, Jeanne, est aussi identique à celui de la mère de Pierre AMAND, tel que déclaré à ce mariage; il semble même possible de faire un rapprochement entre les patronymes de Jeanne, en France et au Canada:

en France: VIDAU (1670)	au Canada: DEHAU ou DEHORS (1698)
BIDODES (1672)	
BIDAUDE (1673)	
VIDODE (1675)	

N.B. En phonétique gasconne, le B et le V ont la même prononciation.

Quand on sait les nombreuses déformations subies par les patronymes, de la part des curés et des notaires, n'est-il pas possible de penser que Jeanne VIDAU (France) et Jeanne DEHAU (Canada) représentent la même personne?

Le généalogiste Maurice COUTOT prétend que:

Ceux que les vicissitudes de l'existence et la nécessité de se faire oublier poussent à changer leur nom...conservent alors au moins le plus familier de leurs prénoms, comme pour garder un trait d'union avec leur passé. (3)

Tous ces prénoms: Pierre, Amand, Adrien, Jeanne, retrouvés à Bordeaux, dans les actes de la famille LIMOGES, et utilisés par Pierre AMAND, ne seraient-ils pas justement des traits d'union reliant celui-ci à son passé en France? Nous pensons donc que notre ancêtre Pierre AMAND était en réalité Pierre LIMOGES, fils d'Adrien LIMOGES et de Jeanne VIDAU; plus précisément, ce serait le Pierre LIMOGES né en 1666 (acte 2), ce qui concorderait assez bien avec l'âge d'environ 83 ans, à son décès en 1747.

Trois raisons pourraient expliquer son choix de patronyme AMAND pour sa venue au Canada:

- 1) possiblement le respect porté à SAINT-AMAND, à Bordeaux;
- 2) le souvenir de son frère Amand, né un an avant lui et décédé en 1673;
- 3) plus sûrement, le nom de l'hôtellerie tenue par son père, "A ST AMAND" (voir acte 9): selon M. COYNE, de France, il est même possible que AMAND ait déjà été un surnom donné à Pierre et autres enfants de l'hôtelier Adrien LIMOGES.

Il serait donc possible que, vers 1715, Pierre AMAND, voulant renouer entièrement avec son passé, ait tout simplement repris le patronyme de LIMOGES qui était le sien avant sa venue au Canada.

Nous ne pouvons rien dire sur les raisons ayant motivé le départ de Pierre pour le Canada. Cependant il est intéressant de constater le silence des registres sur les familles LIMOGES de 1682 à 1720. Cette période correspond à celle de l'arrivée de Pierre AMAND LIMOGES au Canada, la première mention de sa présence ayant été retrouvée dans les registres de Boucherville, en 1689.

Pourtant, en 1698, lors de son mariage, son père était décédé, et nulle mention de ce décès n'a été retrouvée dans les registres de Bordeaux. Les familles LIMOGES auraient-elles quitté Bordeaux? et Pierre en aurait profité pour partir vers le Canada? Si son père était hôtelier, bien des voyageurs, arrivant et partant du port de Bordeaux, avaient dû s'arrêter à l'hôtellerie de son père et raconter leurs voyages. On peut penser, en attendant de trouver mieux, que tous ces récits avaient fini par donner à Pierre le goût de l'aventure.

(1) Le 29 octobre 1715, Catherine de SAINT-GEORGES, veuve de Louis LE COMTE DUPRE, signe, devant le notaire LEPAILLEUR, une obligation à Pierre LIMOGES AMANT dit JOLICOEUR, et ce dernier signe Pierre LIMOGES; ceci est le premier document connu où il est fait mention de Pierre LIMOGES AMANT. A partir de cette année 1715, les autres documents connus font généralement mention des deux patronymes ensemble, pour céder lentement la place à celui de LIMOGES seulement. Ainsi, en 1716, au baptême de son dernier enfant, une fille nommée Marie, il n'y a que le patronyme LIMOGES qui apparaît sur l'acte de baptême; tous ses autres enfants avaient été baptisés AMAND.

(2) Abbé J.M. LOIZILLON, vicaire à Saint-Seurin. *Basilique Saint-Seurin de Bordeaux*. Guide illustré, Bordeaux, 1954, 32 p.

(3) Maurice COUTOT. *Ces héritiers que je cherche*. Paris, 1974, p. 60.

* * * * *

LUCIEN BOUCHARD (1824-1898)

CULTIVATEUR, NAVIGATEUR, COMMERCANT ET MAIRE

par Gabriel Bouchard

Le 4 janvier 1824 naît Lucien, du légitime mariage de Barthélemi BOUCHARD, cultivateur, et de Marie TREMBLAY. Le baptême lui est conféré le 24 du même mois par le curé Louis LELIEVRE de la Petite-Rivière-Saint-François. Le parrain est Luc BOUCHARD, cousin, et la marraine Euphémie BOUCHARD, cousine. Il est probable que les BOUCHARD résident à ce moment dans ce secteur de Petite-Rivière, en allant vers Baie-Saint-Paul, dans la concession dite la Martine, au nord-est de Maillard. Donc à une dizaine de kilomètres de l'église paroissiale.

L'adolescence de Lucien est marquée, à l'instar de nombreux jeunes Charlevoisiens de son âge, par la grande question de l'ouverture du Saguenay à la colonisation. Une biographie de Thomas SIMARD, parue dans la revue Saguenayensia (volume 20, no 1, p. 4, 1978) est révélatrice à cet égard: *"Les habitants de Charlevoix étouffent à cette époque sur cet étroit ruban de terre resserré par l'étau du fleuve et de la montagne. Les Postes du Roi, dans lesquels est inclus le Saguenay, représentent un déversoir naturel capable d'éponger les surplus de populations qui encombrant les régions de Charlevoix, de Québec et des Trois-Rivières, réduites à la misère et à la famine. C'est ce que croient Thomas Simard et l'élite de la société charlevoisienne"*. Ces conditions sont particulièrement vraies dans la famille de Lucien. Son père Barthélemi doit se départir de sa terre du rang de la Martine, avec tous les bâtiments dessus construits, en partie au mois d'août 1839 (notaire John KANE), et le reste, par contrat devant le même notaire, le 11 décembre 1840.

Quelques années plus tard, en 1844, la mère de Lucien mourra lors d'un accouchement. En 1846, son jeune frère Eugène sera mis en élève chez le sieur Guillaume SIMARD. Tout indique que la famille vit dans un grand dénuement.

La perspective d'une vie meilleure au Saguenay est un puissant stimulant pour Lucien et ses frères Julien et Justinien. Et que dire de la petite soeur Marcelline qui célébrera son nouveau pays en même temps que son mariage, en 1849, à la Grande-Baie?

Les premières équipes d'hommes de la Société des Vingt-et-Un s'installent au Saguenay au printemps et à l'été de 1838. C'est la colonisation qui commence. Que ce soit à l'Anse-Saint-Jean, à la Grande-Baie (Saint-Alexis), ou à la rivière à Mars (Saint-Alphonse) et à quelques autres endroits sur la rive sud du fjord Saguenay, les familles s'installent à demeure.

Vers le même temps, à l'anse à Peltier, sur la rive nord, Roger BOUCHARD, riche citoyen de la Baie-Saint-Paul, s'établit avec son moulin à scie, bientôt entouré de quelques familles. Et l'année suivante, c'est au tour de Michel SIMARD de se fixer à l'Anse-au-Foin, suivi de près par plusieurs jeunes gens qu'il protège et aide à s'établir (1).

La Société des Vingt-et-Un, comme son nom l'indique, comptait 21 actionnaires en chef. Plusieurs d'entre eux eurent recours à des associés afin de pouvoir rassembler la somme requise pour acheter une ou plusieurs actions (2). Ce fut le cas de Georges

TREMBLAY qui s'adjoignit son frère André-Marc. Ce dernier deviendra le beau-père de Lucien et Justinien BOUCHARD.

Les quelques évocations qui précèdent ont pour but de montrer un peu le contexte qui prévalait à cette époque, les influences de toutes sortes et les motifs qui ont amené les frères BOUCHARD au Saguenay, dans le sillage récent des pionniers.

Aux livres de comptabilité de la compagnie PRICE apparaît le nom de Lucien BOUCHARD, durant la période de novembre 1846 à novembre 1850. Un témoignage de Monsieur Hector LEMIEUX (3) nous apprend que Lucien BOUCHARD, un ami de la famille, dit-il, était fermier pour les PRICE, sur leur ferme située entre les rivières Valin et à La Loutre. Julien et Justinien étaient aussi établis dans cette région, poursuit Monsieur LEMIEUX.

Voici la description de cette ferme, que nous donne l'abbé Georges GAGNON, dans son Histoire de la paroisse de Saint-Fulgence: *"Vers cette époque, la compagnie Price possédait de grands terrains qu'elle avait fait défricher et améliorer, dès le commencement de la paroisse, en 1854. Ces terres s'étendaient depuis la rivière Valin jusqu'à la rivière à La Loutre, distance d'environ deux milles. Il n'y avait alors qu'une maison du pont de La Loutre à Valin. Sur ces terres, on élevait des animaux de boucherie qu'on exportait à Chicoutimi. On récoltait aussi les grains, mais en petite quantité. On récoltait encore près de quarante mille bottes de foin. Mais tout cela ne donnait rien au curé, comme appartenant aux protestants. Cependant, cet état de choses allait bientôt changer. La compagnie Price, qui ne faisait guère son affaire, je suppose, allait bientôt vendre ces terrains, aux canadiens catholiques"*.

Un autre témoignage, celui-là de Monsieur Ignace LAJOIE (4), nous révèle ce qui suit: *"...Je suis ensuite revenu à Saint-Fulgence (après son mariage à Elmire Bouchard, à la Petite-Rivière-Saint-François, le 14 janvier 1862). J'ai traversé à pied. A Saint-Antoine on a trouvé trois pieds de neige. Le cheval s'appelait Corbeau; il portait les provisions, y compris le pain, sur son dos. On était tout un groupe pour traverser: le père Hippolyte Bolduc avec son garçon Eliffe et ses deux filles Clémentine et la Louise; un veuf: Ambroise Racine; Justien (Justinien) Bouchard et Théodore Truchon, tous de la Petite-Rivière et tous venant à Saint-Fulgence"*.

Un peu plus loin Monsieur LAJOIE continue: *"En arrivant à Saint-Fulgence on a fait les semences chez Lucien Bouchard, frère de Justien (Justinien), qui travaillait pour Price"*. Il faut présumer qu'ils ont quand même attendu le printemps pour ce faire!

Le 3 mars 1851, à la Petite-Rivière-Saint-François, Lucien BOUCHARD prend épouse en la personne de Henriette TREMBLAY, domiciliée en cette paroisse, fille majeure de défunt Marc (André-Marc) et de Catherine TREMBLAY. Vu la dispense de domicile accordée par Messire CHAUVIN, Vicaire Général de Sa Grâce Pierre Flavien TURGEON, Archevêque de Québec, Lucien BOUCHARD, cultivateur, domicilié au Saguenay, et Henriette TREMBLAY, reçoivent la bénédiction nuptiale de l'abbé Joseph DESJARDINS, en présence d'Archange TREMBLAY, ami de l'époux, et de François RACINE, beau-père de l'épouse. L'absence de Barthélemy, père de Lucien, laisse présumer qu'il vit déjà, lui aussi, au Saguenay. La mère, Marie TREMBLAY, est décédée depuis près de sept ans. Lucien est âgé de 27 ans.

Les premiers enfants du couple arrivent à la Petite-Rivière: Ludivine, janvier 1852; Julien, le 28 novembre 1853; Eugène, le 8 juillet 1855. Tous les autres naîtront à l'Anse-au-Foin (Saint-Fulgence), à partir de mai 1857. C'est donc dire qu'on a mis beaucoup de temps avant de déménager la famille dans le nouveau pays. Mais la communication entre l'Anse-au-Foin et Petite-Rivière devait quand même être relative-

ment facile, puisque Lucien possédait une goélette et naviguait, comme l'atteste le contrat de vente de la dite goélette à Basile DUFOUR, marchand de La Malbaie, le 23 juillet 1854 (5).

Au fil des années, dans de nombreux actes notariés, nous retrouvons Lucien BOUCHARD sous la qualification de cultivateur ou de navigateur. Les événements se succèdent, heureux ou malheureux.

23 février 1854 -c'est la perte d'une enfant de deux ans, Ludivine.

1857 -achat d'un lot de Eucher LEMIEUX.

1858 -condamnation (jugement) à payer à Amable PELLETIER, marchand de Québec la somme de 73 livres, 14 chelins, 5 deniers, avec intérêts et dépens. (Lucien est mentionné comme navigateur et commerçant).

24 novembre 1867 -décès de Marie-Adèle, âgée de 6 ans.

1867 -transaction, de Napoléon TREMBLAY à Lucien BOUCHARD - (employé de Monsieur PRICE). Lot.

-transaction, de Lucien BOUCHARD (employé de Monsieur PRICE) à Augustin BOUCHARD, fils de Jean. Lot.

1868 -vente, de Protais TREMBLAY à Lucien BOUCHARD. Lot.

1869 -échange de terres, entre Lucien BOUCHARD et William SIMARD.

1870 -vente de lots, de Abraham GUAY à Lucien BOUCHARD (cultivateur).

1871-1872-1873-1874 etc... plusieurs transactions, achats et ventes de lots, toujours à Saint-Fulgence.

15 août 1874 -prêt de 1000,00 \$ de Zéphirin DESGAGNE de l'Anse-Saint-Jean, à Lucien BOUCHARD, pour goélette "Marie Constantine". Plusieurs lots donnés en garantie (hypothèque).

31 octobre 1874 -vente de la goélette "Palme" de 55 tonneaux, de Elie ROY, navigateur de Baie-Saint-Paul, à Lucien BOUCHARD. Prix d'achat: 1000,00 \$.
-Hypothèque sur terres, en garantie, etc....

Il est évident que Lucien est un homme d'affaires audacieux et entreprenant. En 1872, nous le retrouvons marguillier de sa paroisse. En 1876, c'est le couronnement de sa carrière; il est élu maire de sa municipalité. Voici le texte du document relatif à son élection:

"A une session spéciale du Conseil Municipal de St-Fulgence, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, lundi le dix septième jour du mois de janvier courant en l'année mil huit cent soixante seize - Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, Monsieur Lucien Bouchard a été élu maire pour la dite Municipalité, unanimement.

Donné ce 17ème jour du mois de janvier 1876

*G. Gagné
Sec. trésorier"*

28 février 1876, c'est le mariage de son fils Julien, à Léonide BOUCHARD (petite-fille de Roger).

Dans le domaine des affaires, voilà qu'à la fin de 1875 les choses commencent à se gêner pour Lucien. Le 23 décembre de cette année-là, un jugement est rendu contre lui, l'obligeant à payer l'importante somme de 607,76 \$ (plus les intérêts au taux de 8%) aux demandeurs, la succession James ALEXANDER, de Chicoutimi, dont le procureur est Me Ernest CIMON.

Nous savons que James (Jim) ALEXANDER tenait magasin dans le rang du Poste Saint-Martin, autrement appelé Poste des Boeufs, le long du Saguenay, sur la rive sud, en face de Saint-Fulgence (6). Le 25 septembre 1876, Lucien voit plusieurs de ses terrains saisis par son créancier, en exécution du jugement précité. Lesdits terrains sont vendus par le shérif, le 16 février 1877, sur réquisition de dame Catherine McLAREN, veuve de James ALEXANDER, et les autres créanciers de la succession.

L'année 1879 débute sur une mauvaise note: Julien décède accidentellement le 12 janvier, âgé d'à peine 25 ans, marié depuis moins de trois ans, laissant orphelins ses deux jeunes fils, Gédéon et Adélarde. Les jours passent, semés heureusement d'événements plus joyeux. Tel ce 28 avril, qui voit un autre fils Eugène, celui-là, convoler en justes noces, avec Herméline BRASSARD, fille de Placide et Vitaline COULOMBE. Mais cette année 1879 se termine à peu près sur le même ton qu'elle a commencé. Cette fois, c'est au tour d'Eugène de se voir saisi et vendre par le shérif Ovide BOSSE, un terrain dans le rang 6 du canton Tremblay sur réquisition de Roger SAVARD, ancien marchand de Chicoutimi, réputé prêteur usuraire. La vente a lieu le 31 décembre. Le deuil cruel de ce fils aîné, ses déboires financiers importants et la perte de prestige qu'ils entraînent souvent, toutes ces épreuves frappent durement Lucien, maintenant âgé de 55 ans.

Mais il n'a pas perdu courage...non plus qu'une de ses deux goélettes. Il saura bien tenter sa chance ailleurs. C'est vraisemblablement au cours de l'année 1880 qu'il quitte Saint-Fulgence, avec toute sa famille, laissant derrière lui 35 ans de courageux labeur. Un bon vent vient gonfler la grande voile; le "capitaine" BOUCHARD lève l'ancre et met le cap sur sa nouvelle terre d'adoption...l'Ile-aux-Lièvres.

Cette île est située dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Saint-Siméon, à peu près à mi-chemin de la traversée vers Rivière-du-Loup. Elle est accompagnée de l'île du Pot-à-l'eau-de-vie (communément appelée Brandy Pot) sur laquelle s'élève un phare dont le gardien (de 1880 à 1900) est Monsieur Alphonse RICHARD.

L'endroit est sauvage, habité surtout par de grandes colonies d'oiseaux aquatiques, tels eiders à duvet, grands hérons, guillemots noirs, goélands, cormorans, etc. De nombreux oiseaux migrateurs y font escale lors de leurs grands déplacements à l'automne et au printemps (7). Ses eaux sont fréquentées par des phoques, des bélugas et autres mammifères marins (8). Ses forêts abritent quantité de lièvres et autres petits gibiers.

Un plan officiel de l'Ile-aux-Lièvres, daté de 1885, nous montre qu'elle fait partie de la paroisse de Saint-André de Kamouraska et qu'elle est subdivisée en 20 lots, numérotés de 1 à 20. Lucien BOUCHARD est propriétaire du lot numéro 18, lequel contient cent vingt-cinq arpents en superficie. A cette époque, seulement quatre ou cinq familles habitent l'île qui mesure environ 15 kilomètres de longueur, par quelque deux kilomètres dans sa plus grande largeur. Ce n'est ni l'espace qui manque...ni la solitude...l'hiver en particulier!

Heureusement, la famille forme tout un clan. Eugène et son épouse ont commencé à élever une famille. Hector, le bébé, est venu au monde le 19 mars 1880, quelque temps avant le départ de Saint-Fulgence. Trois autres enfants viendront s'ajouter: Jeanne, Ernest et Napoléon. Il est probable que deux filles de Lucien, Marcelline et Marie-Lilas, habitent aussi sous le toit familial. Ainsi que le troisième garçon de la famille, Georges-Justinien. Ce dernier contractera mariage le 20 mai 1890, à Saint-Siméon, avec demoiselle Caroline SAVARD, fille majeure de défunt Jean-Baptiste SAVARD, cultivateur, et de défunte Virginie ROBERGE.

Le séjour des BOUCHARD sur l'Île-aux-Lièvres durera environ une quinzaine d'années. La culture d'un lopin de terre et l'élevage de quelques animaux permettent tout juste la subsistance. La tradition veut que Lucien commerce avec les gens de Rivière-du-Loup: il leur vend du bois de chauffage, coupé sur l'île, et obtient en échange d'autres biens d'absolue nécessité que ne peut fournir le système d'autosuffisance des insulaires. La petite goélette effectue le transport.

Aujourd'hui, bien peu de traces de ces activités sont encore visibles sur l'île. Seule une petite prairie couverte de fleurs sauvages est en train d'étouffer sous l'étreinte inexorable de la forêt qui l'entoure. A son extrémité, une discrète butte de terre embroussaillée recouvre les pierres qui constituaient jadis les fondations de la modeste demeure. Et, symboliquement, un pommier sauvage se tient encore debout, mort, les branches séchées, mais l'allure toujours fière. Un peu plus loin, quelques pièces de bois pourri marquent l'endroit d'où coulait autrefois une source d'eau fraîche et limpide...presque miraculeuse! Et, sur la carte de 1885, ci-devant mentionnée, apparaît toujours l'inscription "Anse-aux-Foins", à l'endroit d'une petite baie que fréquentaient Lucien BOUCHARD et sa famille.

Il y a lieu de croire que ces derniers ont quitté l'Île-aux-Lièvres vers le milieu de la décennie 1890. Nous les retrouvons ensuite à Sacré-Coeur, près de Tadoussac. C'est là que Lucien finit ses jours, le 1er juin 1898, à l'âge de 74 ans, au terme d'une vie bien remplie. Le missionnaire Mathias TREMBLAY préside à sa sépulture, qui a lieu le 3 suivant, en présence de son fils Eugène, et de Simon BRISSON.

De la sixième génération, depuis le "petit Claude", Lucien a marqué l'histoire de la famille BOUCHARD d'une manière honorable, même héroïque.

Références

- (1) TREMBLAY, Mgr Victor. *Histoire du Saguenay, de l'origine à 1870*. p. 242.
- (2) BELANGER, Léonidas. *La Société des Vingt-et-Un*. Saguenayensia, vol. 25, no 2, p. 45 à 49.
- (3) TALBOT, Eloi-Gérard. *Entrevue avec Monsieur Hector Lemieux*. Société Historique du Saguenay, dossier 292, pièce 7.
- (4) Saguenayensia: *Mémoires d'un vieillard, Ignace Lajoie*, vol. 1, no 6, p. 132-133.
- (5) Archives nationales du Québec: *Vente de goélette de Lucien Bouchard à Basile Dufour*, 23 juillet 1857, notaire Jean Gagné.
- (6) Le Soleil: *La Société Duvetnor achète l'Île-aux-Lièvres*, le mercredi 3 septembre 1986.
- (7) Ibidem.

Autres sources

Archives nationales du Québec, à Québec.
Archives nationales du Québec, à Chicoutimi.
Archives des paroisses concernées.
SAINT-HILAIRE, Marc. Actes du bureau d'enregistrement de Chicoutimi et autres documents de cet auteur relatifs à l'histoire de Saint-Fulgence.
Bureau d'enregistrement de Kamouraska.
Ministère des Terres et Forêts du Québec.

* * * * *

REGARD SUR LES REVUES

par Lucien Laurin

Cette chronique vous donne un aperçu mensuel des sujets traités dans des revues spécialisées en généalogie, reçues à la bibliothèque de votre Société. Si votre patronyme est inscrit dans de nombreuses et longues listes publiées dans leurs pages, cela vous aidera peut-être à retracer une nouvelle lignée de votre ascendance. Nous voulons ainsi attiser votre curiosité et vous convier à de nouvelles recherches. Venez nombreux, les périodiques ci-après énumérés sont déposés à la bibliothèque de votre Société et attendent vos recherches.

Centre Généalogique de L'Ouest- No 50- 1er trimestre 1987.

Rapide survol d'une source méconnue des généalogistes, les Journaux de l'ancien régime.

Le Fonds PANNETON à la Bibliothèque municipale de Nantes.

Centre Généalogique de L'Ouest- No 51- 2e trimestre 1987.

Les COLBERT et la Vendée.

Joseph FOUCHE "Le Solitaire".

Histoire d'un livre.

Quand nos aïeux divorçaient.

Les recherches généalogiques en Allemagne.

Des familles de maîtres de poste en Loire-Inférieure (HEUREUX, GILBERT, CHEVALIER, CHRETIEN, FORGET).

Les seize quartiers (DUVAL, LEROUX, etc.).

Je me souviens - Summer 1987- (American-French Genealogical Society).

St. John the Baptist Marriages, Marquette, Michigan.

Lucien Hippolyte GOSSELIN, 1833-1940.

St. Bruno.

Mémoires de la Société généalogique canadienne-française- Eté 1987.

Le clan MINVILLE-BEAULNE.

A propos de la date de naissance de Dominique ROLLIN dit ST-ELOI.

Les patriotes exilés en Australie en 1839.

Joseph et Jean-Baptiste TOUGAS, deux patriotes américains.

L'ancêtre Joseph DESPITEAU.

Le nom GAUTHIER en Canada.

Michigan's Habitant Heritage- Vol. 8, no 3. (Journal of the French Canadian Heritage Society of Michigan.

Jean-Baptiste CHAYIE.

The French Connection or the AUCLAIR Family.

Genealogy of the TREMBLAY Family, part XI.

Emile CHAUVIN and Pointe aux Roches (Stoney Point).

Were These Your Ancestors? (GIRARD, ARNAUD).

The British Columbia Genealogist- Vol. 16, no 2, June 1987.

Genealogy: For the fun of it.
Beginning Research on French-Canadian Ancestors.
B.C. Revenue Collectors, 1901-1902.

Nord Généalogie- no 86- 1987/3- (Groupement généalogique de la Région du Nord).

Mariages des personnes de la ville de Lille et de ses environs à Leiden.
Archives de l'Etat de Tournai.
Table alphabétique des mariages de la municipalité cantonale de Marchiennes.
Tableau d'ascendance de Madame Sylvie LEBRUN, épouse POTRON.
Ascendance de Guillaume-François NOEL, de Valenciennes.
Etat des dépouillements de registres paroissiaux et d'Etat-Civil du Nord.

A moi Auvergne!- Spécial Haute-Loire, No 39- (Cercle généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay).

Séminaire sur la mobilité sociale des familles.
Les ALIROL - Une famille de marchands bouchers au Puy-en-Velay.
Jean-Baptiste DE MOLETTE de Morangiés, général de brigade.
Les BONNEVAL, une famille de La Chaise-Dieu.
L'instruction des filles dans le Velay aux XVIe et XVIIe siècles.
A propos de la famille de VISSAGUET.
Etude généalogique de la famille DEJAX, originaire de la Haute-Loire.
Famille GLADEL en Haute-Loire.
Notice sur un officier vellave du 18e siècle, Marc-Etienne JOUBERT.
Questions et réponses particulières à la Haute-Loire.

A moi Auvergne!- No 40- (Cercle généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay)

33 ans de dépouillements de revues généalogiques relatifs à l'Auvergne et au Velay! 1954-1986 - 1ère série: A à F.

Bulletin de liaison du Centre Généalogique de Champagne- No 35. 2e trimestre 1987.

Les VARIN - Généalogie d'une famille de graveurs châlonnais.
Le 2e volume du Guide des archives de la Marne vient de paraître.

* * * * *

RASSEMBLEMENT DES TREMBLAY

L'Association des TREMBLAY d'Amérique n'est vraiment pas un cercle fermé. Cette immense famille désire accueillir non seulement les TREMBLAY, mais aussi "ceux qui voudraient l'être", à la célébration du 330e anniversaire des ancêtres. L'événement aura lieu les 17 et 18 octobre au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, de même qu'à l'Auberge des Aïeux, aux Eboulements. Les activités comprennent un souper, un spectacle de Fabienne THIBAUT, une messe spéciale en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Tremblaye et un brunch. Pour de plus amples renseignements, appeler au numéro 1-800-463-2613.

* * * * *

SERVICE D'ENTRAIDE

par André Beauchesne

QUESTIONS

- 1119 Lieu et date de naissance de Jean B. MINGUY, fils de Pierre MINGUY et Françoise DROLET. Il épouse M.-Anne BLONDEAU à Sainte-Foy le 04-02-1843. (Gilles Mainguy 2031)
- 1120 Dates de naissance et de sépulture de M.-Anne BLONDEAU-MINGUY (Gilles Mainguy 2031)
- 1121 Date de naissance de Jean-Alfred MINGUY (Jean-B. et M.-Anne BLONDEAU). Il épouse Olive JACQUES à Saint-Jean-Baptiste de Québec le 04-02-1873. (Gilles Mainguy 2031)
- 1122 Jean-Alfred MINGUY était-il l'un des Zouaves pontificaux de Québec en 1870? Si oui, ses fonctions? (Gilles Mainguy 2031)
- 1123 Recherche les actes notariés de Jean-Baptiste MINGUY vers 1840 (Gilles Mainguy 2031)
- 1124 Date et lieu du mariage de Toussaint LARIOU-LARIO dit LAFONTAINE à Françoise AYOTTE (AYOT-AIOT-AILLOT-HAYOT) vers 1780. Leurs père et mère. (Yves Trudel 1908)
- 1125 Parents, date et endroit du mariage d'Antoine LAMONTAGNE (BACQUET) et Esther DUNN (LISK). Leur fils Henry épouse Philomène GIROUX à Notre-Dame de Lévis le 18-08-1862. (Lise Collet 1895)
- 1126 Parents et lieu du mariage de Maurice JANVIER et Charlotte PONSANT. Leur fille Josephite épouse Pierre BOUVET(TE) le 19-10-1809 à Trois-Rivières? (Lise Collet 1895)
- 1127 Parents de Marie-Josephite PHILIBERT. Elle a épousé Augustin MATHON (MATTON) le 04-11-1793. (Lise Collet 1895)
- 1128 Mariage Honoré DUPONT et Cédulie BUTEAU. Il épouse Marie-Anna JOLIN en 2e noces à Saint-Nazaire de Dorchester le 27-05-1912. (Claude Lachance 1928)
- 1129 Mariage François TANGUAY et Démerise BECHARD. Elle épouse Jean FOURNIER en 2e noces à Saint-Nazaire le 27-08-1930. (Claude Lachance 1928)
- 1130 Mariage François GAUTHIER et Herméline GUAY. Il épouse Marie PELCHAT en 2e noces à Saint-Nazaire le 02-09-1918. (Claude Lachance 1928)
- 1131 Mariage Phydime GUAY et Ophydie DUFOUR. Leur fils Joseph épouse Eva BRUNEAU à Saint-Nazaire le 26-08-1917. (Claude Lachance 1928)
- 1132 Mariage Etienne PATRY et Philomène BELANGER. Leur fils Valère épouse Eva PELCHAT à Saint-Nazaire le 15-06-1939. (Claude Lachance 1928)

- 1133 Mariage Auguste FAGAULT et Emma FAGUES. Leur fille Gemma épouse Eusèbe NADEAU à Saint-Nazaire le 15-01-1936. (Claude Lachance 1928)
- 1134 Parents de François FOURNIER et de Catherine CHOUINARD mariés à Saint-Jean-Port-Joli le 21-11-1808. (Jeannine Fournier-Desjardins 1520)
- 1135 Parents de Marie Anastasie VERREAULT mariée à Timothée FOURNIER à Saint-Jean-Port-Joli le 12-01-1847. (Jeannine Fournier-Desjardins 1520)
- 1136 Parents de Marie Louise CARON mariée à Thomas FOURNIER à Saint-Aubert le 04-02-1879. (Jeannine Fournier-Desjardins 1520)
- 1137 Mariage de Napoléon BROCHU à Wilhelmine BELANGER. Leur fils Joseph épouse Anna MORIN à Saint-Nazaire le 05-09-1910. (Claude Lachance 1928)
- 1138 Mariage de Louis MORIN à Anna MORIN. Leur fils Willy épouse Anne-Marie MORIN à Saint-Nazaire le 06-05-1931. (Claude Lachance 1928)
- 1139 Mariage de Joseph GOSSELIN à Octavie DORVAL. Leur fille Yvonne épouse Octave NADEAU à Saint-Nazaire le 20-09-1920 (Claude Lachance 1928)

REPONSES

- 1114 Louis PETIT (Joseph PETIT et Charlotte SENEAL) marie Apolline-Pauline MEUNIER (Pierre Jean-Baptiste MEUNIER et Angélique OUILEM) à Boucherville le 08-02-1773.
- Joseph PETIT (Paul PETIT et Marie-Louise BISSONNET) marie Charlotte SENEAL (Adrien SENEAL et Louise BAREAU) à Varennes le 27-06-1735.
- Pierre Jean-Baptiste MEUNIER dit LAPIERRE (Jacques MEUNIER dit LAPIERRE et Marie Geneviève PETIT) marie Angélique OUILEM (Joseph Thomas QUILEM et Angélique VERONNEAU) à Boucherville le 23-11-1739. (Denise Provost-Fortin 540)
- 1116 Charles MARION (FONTAINE-MARION) (François MARION et Charlotte BOUCHER marie Marie Geneviève BOURASSA (Louis BOURASSA et Françoise BOUCHER) à Saint-Nicolas le 05-03-1764. (André Beauchesne 1733)
- 1118 Jacques CHARBONNEAU (Jean CHARBONNEAU et Catherine CHAUDILLON) marie Agathe Elisabeth MESSIER-DUCHESNE (René MESSIER-DUCHESNE et Catherine BISSONNET) à Varennes, le 07-01-1737. (André Beauchesne 1733)
- 1955 Mathurin GAGNON (Pierre GAGNON et Renée ROGER) marie Françoise BOUDEAU-GOUDEAU à Québec le 30-08-1647. (Béatrice Veillette-Gagnon 2025)
- 1094 Si Louise CRESSAC dite TOULOUSE (1780-....) n'est pas inhumée à Québec (elle habitait rue Saint-Joachim en 1918- Signaï p. 113- avec sa mère Catherine VINCENT, 73 ans), je ferais l'hypothèse qu'elle est décédée auprès de l'un de ses deux fils prêtres, qu'elle se trouve peut-être à Saint-Gervais, Saint-François de Beauce ou Saint-André de Kamouraska. (Remi Gilbert 202)

* * * * *

COURRIER DE LA BIBLIOTHEQUE

par René Doucet

Dons de volumes

- De Robert A. Rivers: *Genealogical Helper*, janvier-février 1982, mai-juin 1984.
- De René Bureau: *Bulletin du Centre généalogique de l'Ouest*. No 50-51, 1987.
- De Chantal Cosnay: *L'Etranger*, Catalogue généalogique des "étrangers". No 12, avril 1987.
- De Raymond Tanguay: *Lignées directes: Raymond Chabot et Clémence Coulombe - Guy Paré et Joan Maddix*.
- Anonyme: BOUCHER, Ghislaine. *Sillery 1637-1987, terre mariale et missionnaire*. Collection "Aux sources mariales de l'Eglise canadienne, no 2, 1987, 26 p.--- LEGER, Yvon. *L'Acadie de mes ancêtres*. Editions de l'Alternative, Montréal, 1987, 408 p.--- BLOUIN, Jean. *L'Externat Saint-Jean-Eudes, 50 ans d'éducation humaniste*. Les Editions du cinquantenaire, Sillery. 1987, 211 p.--- DUBE, Philippe. *Le costume du quotidien aux forges du Saint-Maurice de 1750 à 1830*. Parcs Canada, 1985, n.p.--- *Bulletin de l'Association des Dionne d'Amérique*. Vol 1, no 1, printemps 1987.--- *Bulletin de la Société historique de Charlesbourg*. Vol. 4, nos 1 à 4, 1987.--- *Les Amitiés acadiennes*. 2e trimestre, 1987.--- *La Clouterie*. Juin 1987.--- *La Charcotte, bulletin de la Société d'histoire de Sillery*. Vol. 2, no 1, 1987.--- *L'Archiviste*. Vol. 14, no 3, 1987.--- *Revue d'histoire de la Côte-Nord*. No 4, novembre 1985.

Dons d'associations de familles

- De l'Association des Asselin inc. *Asselinformation*, juin 1987.
- De l'Association des descendants des Lemieux d'Amérique inc. *Le Journal des Lemieux*. Vol. 3, no 2, août 1987.
- De l'Association des Robillard d'Amérique inc. *Les Robillardises*. Vol. 3, no 2, juillet 1987.
- De l'Association des Archambault d'Amérique. *Bulletin*. Août 1987.
- De l'Association des familles Ouellet-te inc. *Le Hoûallet*. Août 1987.

Acquisitions

- COLLABORATION. *Répertoire des mariages de Saint-Georges de Champlain, 1916-1984 et de Saint-Théophile du Lac-à-la-Tortue, 1894-1983*. Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, Collection "Les registres de la Mauricie no 33, 1987, 86 + 82 p.--- *Répertoire des baptêmes de la paroisse Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain, 1679-1985*. Idem, no 34, 1987, 2 volumes, 830 p.

- **FIOLA, Léo.** *Nos origines, nos sources; généalogie des familles de Cloridorme, 1838-1983.* Société historique de la Gaspésie, 311 p.
- **HAMEL, Brigitte.** Recensement de la paroisse de Saint-Tite, comté de Champlain. Archives de l'évêché de Trois-Rivières. Collection "Recensements" no 28, 1987, 144 p.
- **BABINEAU, René.** *The Acadian exiles in Pennsylvania.* 47 p.
- **CAMBRAY, Alfred.** *Robert Giffard, premier seigneur de Beauport et les origines de la Nouvelle-France.* Cap-de-la-Madeleine, 1932, 372 p.
- **TREPANIER-MASSICOTTE, Janine.** *Saint-Stanislas, comté de Champlain, répertoire historique.* Edition du Bien public, Trois-Rivières, 1977, 68 p.
- **GILBERT, J.-Georges et collaborateurs.** *Histoire de Saint-André-de-La-Sarre, des origines à nos jours.* Première partie, 1908-1922. Bulletin de la Société historique abitibienne. Vol. 1, no 1, 1954, 200 p.
- **BETTEZ, Jules.** *Les Bettex-Bettez- Suisse-Québec. Généalogie et souvenirs de famille.* 1981, 170 p.
- **ALBERT, Thomas.** *Histoire du Madawaska.* Imprimerie franciscaine, Québec, 1920, 448 p.
- **LA GRANGE, Richard et collaborateurs.** *De la Chûte aux Iroquois à Labelle, 1880-1980.* Hurtubise HMH, Ville-de-La-Salle, 1980, 373 p.
- **BEAUCHESNE, Gaston et collaborateurs.** *Paroisse Saint-François-d'Assise (Trois-Rivières), 1927-1977.* 1977, 42 p.
- **GAUDET, Jacqueline et collaborateurs.** *Sainte-Gertrude (comté de Nicolet), 1849-1985.* 1985, 41 p.
- **ROY, Pierre-Georges.** *L'église de Notre-Dame-de-la-Victoire de Lévis. Notes et souvenirs.* Lévis, 1912, 296 p.
- **ROY, Pierre-Georges.** *La famille Lecompte-Dupré.* Lévis, 1941, 212 p.
- **DEMERS, Louis-Philippe.** *Jean du Met...à Jacques Demers.* Sherbrooke, 1965, 121 p.
- **MONDOU, Louis-Alpha.** *Papiers de famille: Mondou-Allard.* Marieville, 1978, 227 p.
- **BRETON, P.-E.** *Cap-de-la-Madeleine, cité mystique de Marie.* Trois-Rivières, 1937, 216 p.
- **GRAVEL, Albert.** *Histoire de Coaticook.* Sherbrooke, 1925, 222 p.
- **DUHAÏME, Jacques.** *"Les Habitants de l'Isle" Sainte-Angèle-de-Laval.* Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 2e édition, 1970, 192 p.
- **DROUIN, Raymond.** *Saint-Narcisse. Histoire d'un rang: le rang Saint-Pierre.* Comité historique de Saint-Narcisse, 1980, 44 p.
- **LAMBERT, Raymond.** *Résumé des actes inscrits au registre de la paroisse Sainte-Elisabeth-de-North-Hatley. Réminiscences ou notes pour le prône par Mgr Albert Gravel.* Sherbrooke, 1978, 122 p.
- **LESAGE, Germain.** *Manereuil, fondateur de Louiseville, 1665-1672.* Presbytère de Louiseville, 1961, 204 p.

* * * * *

AVIS DE DECES

Nous venons d'apprendre que, vendredi le 11 septembre dernier, est décédé à l'âge de 46 ans, l'un de nos membres (# 1290) Monsieur René ROULEAU de Saint-Laurent I.O. Monsieur ROULEAU était natif de cette paroisse et travaillait sur les familles ROULEAU. Il faisait partie de notre société depuis 1981.

A la famille éprouvée, nous transmettons nos sympathies.

* * * * *

GENEATIQUE

par Guy Fréchet

Le programme REGARD

Le programme REGARD (REcherche Généalogique, ARchive, Démographie) est un logiciel d'analyse d'actes et de reconstitution de famille, disponible pour les utilisateurs de micro-ordinateurs Macintosh. Il a été mis au point par une firme française, ITN Consultants, à l'aide du générateur d'applications OMNIS 3 Plus, de Blyth Software. Il fonctionne tout autant sur le Macintosh Plus que sur le dernier-né de la firme Apple, le Macintosh SE. Si l'on dispose d'un disque rigide de 20 méga-octets, il est possible de traiter plusieurs dizaines de milliers d'actes.

Une description des caractéristiques du logiciel est disponible à la Commission nationale de généalogie France-Québec dont le président, monsieur Denis CLOUTIER, a eu l'amabilité de nous fournir copie. De plus, un article décrivant ses capacités et ses interfaces d'utilisateur est paru dans la revue *Stemma* (François PETIT, "De nouvelles solutions informatiques pour les généalogistes, les archivistes et les démographes", *Stemma*, Revue du Cercle d'études généalogiques et héraldiques de l'Ile-de-France, #31, Tome 8, fascicule 3, 1986, pp. 625-633), disponible pour consultation au local de la Société.

Le président du Cercle d'études généalogiques et héraldiques de l'Ile-de-France, monsieur Philippe JOST, nous a signalé, en nous faisant parvenir une copie de l'article précité, la facilité d'utilisation de ce logiciel. Il nous mentionne la simplicité et l'efficacité du produit, tout spécialement pour les besoins des particuliers.

L'adresse de la firme qui commercialise le logiciel est la suivante: ITN Consultants, 34, Bld Haussmann, 75009 Paris, tél.: (1)47 70 47 70. Le prix mentionné est de 3,850 ff, toutes taxes comprises, incluant le run-time OMNIS 3 Plus. Il est également disponible pour la somme de 2,350 ff si l'on dispose déjà du générateur d'applications.

Série apple II

Dans notre chronique du mois d'avril 1987 (Vol. 13, #8, p. 306), nous avons mentionné l'existence d'un logiciel français mis au point par J.-P PELISSIER pour la famille Apple II. Il s'est malheureusement glissé une erreur dans l'adresse de l'éditeur que nous vous redonnons: Editions Christian, 5 rue Alphonse Baudin, 75011, Paris. L'adresse postale est la suivante: B.P. 99, 75522 Paris, Cedex 11, tél.: 48.05.53.61. Le programme est également disponible en version IBM. Le prix des disquettes est de 300 ff.

Monsieur Michel EMARD, d'Ottawa, nous a signalé que le programme en question contient malheureusement de nombreuses erreurs, ce qui l'a obligé à revoir la programmation et même à entrer en contact avec l'auteur pour les corrections. Toute autre personne qui aurait tenté d'utiliser le programme est invitée à nous faire parvenir ses commentaires.

* * * * *

STATISTIQUES

SUR LES MEMBRES DE LA SGQ

par Guy Fréchet

Voici quelques données socio-démographiques sur les membres de la Société de généalogie de Québec. Peut-être serez-vous surpris d'apprendre que tous les groupes d'âge ainsi que tous les groupes socio-professionnels sont fort bien représentés à l'intérieur de notre société. Ces données ont été compilées à partir des 984 membres inscrits en septembre 1987.

GROUPES D'AGE

	%
18 à 29 ans	4,0
30 à 39 ans	13,1
40 à 49 ans	20,2
50 à 59 ans	22,2
60 à 69 ans	26,7
70 à 79 ans	10,9
80 à 85 ans	2,9

Moyenne d'âge: 54,3 ans

PROVENANCE

	%
Québec	56,3
Montréal	18,7
Autres régions	12,3
Autres provinces	6,2
Etats-Unis	6,2
Europe, Antilles	0,3

CATEGORIES SOCIO-CULTURELLES

	%
Col bleu	7,0
Technicien(ne)	18,5
Professionnel(le)	28,8
Cadre, en affaires	6,9
Religieux(se)	5,3
Etudiant(e)	2,3
Au foyer	7,4
Retraité(e)	23,8

Source: à partir du fichier des membres de la SGQ (septembre 1987).

* * * * *

CAHIERS SPECIAUX

TOUJOURS DISPONIBLES

La Fédération des familles souches québécoises et les regroupements de familles n'existant pas formellement il y a quelques années, la Société de généalogie de Québec a fait oeuvre de suppléance en certains cas et a publié des cahiers spéciaux sur des personnes ayant fait souche au Canada ou ayant illustré particulièrement certaines familles.

Depuis on a assisté à la création d'organismes tels que ceux que l'on vient de mentionner ce qui a eu pour effet, entre autres, de nous offrir de nombreuses publications du même genre.

Nous voulons porter à votre attention le titre de quelques-uns de ces ouvrages qui sont disponibles pour le moment afin que ceux et celles qui le désirent puissent en acquérir avant l'écoulement des stocks existants.

-- Etude sur Louis BUREAU dit SANSOUCY, ancêtre canadien des familles BUREAU d'Amérique par René BUREAU de Québec. Cette étude traite du blason, du nom et du surnom, de la vie de l'ancêtre tant au Canada qu'en France. 72 pages, ill., réimpression 1979, ISBN 2-89120-000-4, 5,00 \$.

-- Premier FORTIN d'Amérique: Julien FORTIN par Madame Cora FORTIN-HOUDÉT. Ce cahier traite de la famille de l'ancêtre en France puis en Nouvelle-France, de la vie en cette période, du surnom de BELLEFONTAINE, etc. 80 pages, ill., réimpression 1981, ISBN 2-89120-004-7, 5,00 \$.

-- La famille GLOBENSKY par Yvon GLOBENSKY. On y présente l'histoire de cette famille d'origine allemande et on y fait état des relations entre les différentes branches de la famille GLOBENSKY. Nombreuses photographies. 1982, 102 pages, ISBN 2-89120-005-15, 5,00 \$.

--L'ancêtre William ROSS (1732-1808) par Eddy ROSS. On y présente des détails sur la vie de l'ancêtre, les armoiries des comtes ROSS et une généalogie des familles ROSS. 101 pages, ill., réimpression 1985, ISBN 2-89120-017-9, 6,00 \$.

-- Edouard AUBE (1849-1919), journaliste, un contemporain de Benjamin SULTE ou un épisode de l'histoire de la "Belle époque" par Kathleen MENNIE-DE-VARENNES. La part de cet homme au patrimoine national est mise en évidence et on retrouve une foule d'informations en regard de la vie socio-politique du temps. 1985, ill., ISBN 2-89120-017-7, 5,00 \$.

Ces cahiers sont susceptibles d'intéresser non seulement les familles portant ces noms mais également les autres familles qui leur sont apparentées. Il suffit d'envoyer un chèque plus 1,50 \$ par cahier pour frais d'emballage et de poste à la Société de généalogie de Québec, Case postale 9066, Sainte-Foy (Québec), G1V 4A8.

* * * * *

NOUVEAUX MEMBRES

responsable Guy Lacroix

#2046	Boyчук, Vilanette	RR #1, Highway 655, Timmins, Ontario, P4N 7C2
#2047	Lafrance, Robert	RR #6, Perth-Andover, N.B. E0J 1V0
#2048	Jolivet, Fleurette	5653, 8e Avenue, Montréal, QC, H1Y 2L7
#2049	Morin, Claude	3354 rue Rochambeau, Sainte-Foy, QC, G1X 2G4
#2050	Dugal, Jean-Paul	2210-641, Bathgate Dr., Ottawa, Ont. K1K 3Y3
#2051	Kerouack, Emilienne	3576, rue Sainte-Catherine, Jonquière, QC, G7X 2R6
#2052	Dancause, Diane	67, rue Renaud, Repentigny, QC, J6A 5S3

CHANGEMENTS D'ADRESSE

#0692	Lamontagne, Albert	100-361, rue Gingras, Sainte-Foy, QC, G1X 4H4
#1054	Plourde, Hélène	760, Chemin Saint-Louis, Québec, QC, G1S 1C3
#1244	Verret, Louis	a/s Maurice Verret, 801 av. Royale, Beauport, QC, G1E 1Z5
#0740	Martin, Louise	300, av. du Rosaire, Rimouski, QC, G5L 3E3
#0557	Doré, Raymond	F3-825, Croissant du Ruisseau, Ville Saint-Laurent, QC, H4L 2E1

* * * * *

INVITATION

ASSEMBLEE MENSUELLE

Date:	Le mercredi 21 octobre 1987
Heure:	20:00
Endroit:	Bibliothèque Gabrielle-Roy 350, rue Saint-Joseph Est, Québec (Québec) Entrée principale
Sujet:	Visite des Archives de la Ville de Québec, avec Madame Ginette Noël, archiviste.

BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture:	Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00 Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00.
Publications de la Société:	On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 1246, pavillon Casault, Université Laval: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, etc., aux heures d'ouverture. S'adresser au bénévole de garde.

* * * * *